

2018

rapport d'activité 2018

caue / conseil architecture urbanisme environnement du Puy-de-Dôme



> quelques mots sur 2018

Suite au travail mené avec le Conseil départemental en 2017, la convention financière 2018-2020 a été mise en œuvre et fut doublée en 2018 d'une convention d'objectifs signée avec l'Agence technique d'ingénierie départementale, précisant les modalités d'intervention du CAUE auprès du Département et des collectivités accompagnées.

Le CAUE du Puy-de-Dôme poursuit ainsi son action régaliennne de conseil en amont auprès des collectivités territoriales, des porteurs de projet privés, du monde scolaire et universitaire et de quelques structures associatives. Le CAUE développe son activité partenariale avec les territoires (EPCI et communes) et leurs ingénieries intégrées ou externes, sans oublier les institutions territoriales et les services de l'État.

Les activités du CAUE ont donc été nombreuses et riches sur l'année 2018 ! J'ai le plaisir de livrer à votre lecture ce rapport d'activité. Chacun pourra y découvrir la richesse et la diversité des missions ou propositions menées dans nos territoires. L'année 2018 a vu les conseillers du CAUE aux côtés des services du département, accompagner différentes thématiques dont les plus significatives sont les traverses de bourg, le cadre de vie et fleurissement, le schéma départemental de l'habitat et l'accompagnement des procédures qualitatives induites par l'inscription de la «Chaîne des Puys - Faille de Limagne» sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco.

Mobilisé autour de Jocelyne Glace-Le-Gars (vice-présidente) et de Michel Astier (directeur), notre CAUE s'implique activement dans les thématiques initiées ou développées par l'union régionale Auvergne-Rhône-Alpes, tant pour promouvoir notre Département et les initiatives qui y sont nées, que pour identifier des projets ou démarches d'échelle régionale pouvant être bénéfiques à notre territoire.

En cette année 2018, trois salariés ont cessé leur activité, pour cause de retraite : Marie-France Marmy (attachée de direction), Christine Descœur et Jean Roques (architectes-conseillers). Je les remercie pour leur implication dans l'institution CAUE et leur souhaite à nouveau une bonne retraite !

Je tiens aussi à remercier l'équipe des salariés dont j'apprécie le professionnalisme et la motivation. **Cette équipe pluridisciplinaire est à la disposition de vos territoires et de leurs réflexions architecturales, urbaines ou paysagères pour vous accompagner dans vos projets et vous apporter un regard extérieur complémentaire à l'action de vos équipes.**

Bonne lecture à tous.

Antoine Desforges
Président du CAUE 63

près de 40 ans d'expérience

pour de nouvelles perspectives :



En 1979, le CAUE 63 a été créé en conformité avec la loi de 1977 sur l'architecture. Depuis cette date, cet organisme a œuvré en s'impliquant dans le tissu local à tous les niveaux en appui des élus territoriaux, des collectivités territoriales départementales ou régionales, des services déconcentrés de l'État, des professionnels du cadre de vie à titre individuel ou auprès des organisations professionnelles, des porteurs de projet privés et des citoyens.

L'équipe a des compétences pluridisciplinaires (architectes, urbaniste, géographe, chargé de documentation, chargées de communication ou de comptabilité) et intervient au service des territoires sous la présidence d'Antoine

Desforges, Conseiller départemental et maire adjoint de Vic-le-Comte.

L'expérience acquise en bientôt 40 ans, le CAUE la met au service de ses commanditaires et souhaite relever les nouveaux défis sociétaux et territoriaux dans le respect de l'identité architecturale, urbaine et paysagère du département et de ses composantes. Il s'inscrit dans le nouveau contexte des « grandes régions ».

Le CAUE répond aux besoins actuels et prend en compte les nouvelles perspectives d'activité pour apporter une réponse aux enjeux qui se profilent. Les missions fondatrices et traditionnelles sont confirmées, développées, dépassées.

> **conseiller**
les particuliers et
les collectivités locales

> **accompagner**
les collectivités locales,
communes, EPCI (éta-
blissements publics de
coopération
intercommunale),
Département, Région,
État et ses partenaires,

> **former**
les élus locaux
et les services
techniques, les acteurs
du cadre de vie
et les partenaires
professionnels

> **informer**
l'ensemble des acteurs
du cadre de vie

> **sensibiliser**
tous les publics
dont le public scolaire

SOLIDARITÉ :

les CAUE sont des acteurs de la solidarité territoriale, entre espaces urbains et espaces ruraux, entre acteurs publics et privés.

SERVICE PUBLIC :

les CAUE mettent en œuvre un service public de proximité, au travers des conseils donnés aux particuliers et des actions de diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère.

TERRITOIRES :

les CAUE aident à fabriquer les territoires et la ville de

demain, en déployant une approche toujours culturelle et pédagogique.

SOLUTIONS :

les CAUE sont des solutions de savoir-faire de proximité, à l'écoute de toute la variété d'interrogations et de besoins des collectivités, des professionnels et des populations.

PLATEFORME D'EXPERTISES :

les CAUE sont des plateformes locales uniques d'expertises mettant en présence l'ensemble des acteurs, et sont particulièrement qualifiés pour les faire dialoguer ensemble.



10 coordinations

Les salariés participent régulièrement à des réunions d'équipe, réunissant le personnel technique et administratif. Ces rencontres sont l'occasion pour le directeur d'évoquer les points les plus importants de l'activité.

Chaque conseiller est appelé à s'exprimer sur les événements les plus marquants du territoire dont il a la charge.

Ce temps de travail en commun permet des échanges, la mise en commun des informations. C'est le lieu où sont validées les actions, les orientations du journal « Angles de vue », les rendez-vous thématiques, l'accueil de stagiaires, les formations, les animations, les expositions, etc.

2 stagiaires

Elisa Cartié, étudiante en quatrième année à l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand, a constitué la matrice d'un observatoire des réalisations ayant mis en œuvre des matériaux issus du réemploi. Les premières fiches, dédiées à ce sujet, à l'échelle du Puy-de-Dôme sont diffusées sur la plateforme S-PASS.

Marie Soubrenie, étudiante en master 2 « Stratégie d'aménagement des villes petites et moyennes » de l'Université Clermont-Auvergne, a participé à l'élaboration de fiches descriptives sur les matériaux de revêtement de sol des espaces publics et sur une cartographie de leurs lieux de production. Elle a également établi les premiers jalons pour une approche comparative de l'impact environnemental de ces matériaux.

11 salariés - 9,25 ETP

(9,25 équivalent temps plein + un agent d'entretien)

Le CAUE oriente et facilite la concertation, en vue d'élaborer et de mettre en œuvre une politique raisonnée d'urbanisme, d'environnement et d'aménagement du territoire. Il apporte conseil et expertise pour des opérations de réhabilitation, de construction ou d'aménagement de l'espace en vue d'en assurer la cohérence.

L'équipe a perdu en 2018, pour cause de retraite, Marie-France Marmy, attachée de direction, Christine Descœur et Jean Roques, architectes-conseillers qui seront remplacés courant 2019. Ce petit groupe pluridisciplinaire comprend ainsi, un directeur-architecte, une secrétaire polyvalente chargée de la comptabilité, une chargée d'accueil secrétariat et communication, un animateur du centre de ressources et paysage, six conseillers architectes et un conseiller urbaniste. En 2018, l'équipe est donc composée de 11 salariés, soit 9,25 ETP, sous la direction de Michel Astier.

Le pôle « administration » gère les courriers et courriels, les appels téléphoniques, l'accueil, le classement, les copies et impressions, les prises de rendez-vous et préparations des conseils aux particuliers porteurs de projet. Le secrétariat gère aussi l'organisation matérielle des manifestations et les agendas en lien avec les collègues conseillers.

Le pôle « territoire » est organisé en sept secteurs du département du Puy-de-Dôme et partage son travail entre réflexion et terrain, hors de toute mission de maîtrise d'œuvre. Il met en œuvre des actions de sensibilisation, de vulgarisation et de coordination et réalise des diagnostics, des recommandations, des bilans de documents et opérations d'architecture et d'urbanisme.

5

formations suivies par l'équipe

- > construire un plan de formation
- > logiciel InDesign
- > urbanisme, climat et énergie
- > plateforme S-PASS Territoires

- > comment et pourquoi construire des outils de sensibilisation à l'architecture et au paysage s'ouvrant au numérique ?

formation « urbanisme, climat et énergie »



quartier Les Noés au Val-de-Reuil : des noues modelées absorbent les crues de l'Eure proche.
© CAUE63

La formation « urbanisme, climat et énergie », née au CAUE du Puy-de-Dôme, poursuit son tour des régions de France, en abordant de nouveaux exemples et des sujets locaux. Elle est ouverte aux conseillers des différents CAUE et aux agences locales de l'énergie et du climat (ALEC), portée par la FNCAUE et cofinancée par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

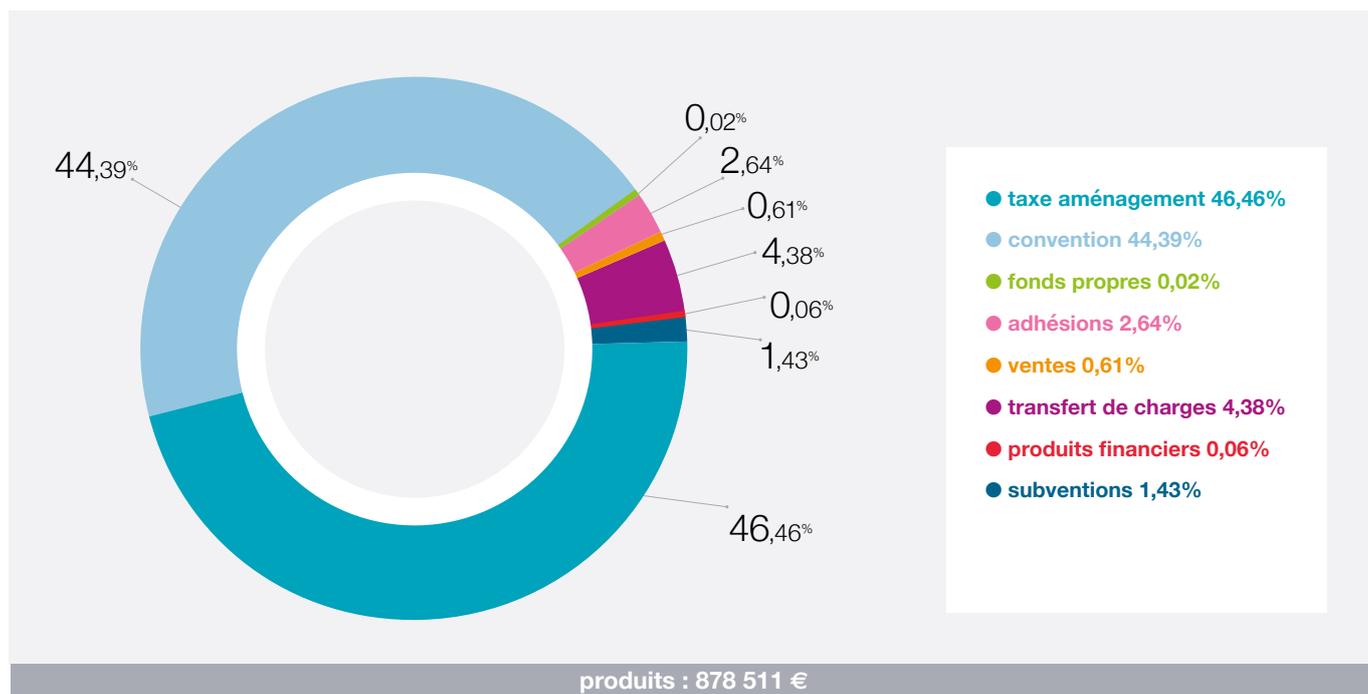
En 2018, elle s'est tenue à Rouen et a abordé, notamment, les sujets de : l'énergie dans les SCoT, la submersibilité du littoral, la réhabilitation des friches industrielles, l'articulation des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) avec les PLUi, PLH, PDU.

Des visites ont permis d'apprécier les actions de la ville de Malaunay qui cumule de nombreux labels et actions en faveur des énergies renouvelables, et l'éco-hameau des Noés, extension de la ville nouvelle du Val-de-Rueil installée dans une boucle de l'Eure, qui gère à la fois des objectifs d'efficacité foncière, de qualité des logements et des espaces publics, et de gestion des crues de l'Eure.

En 2019 la formation sera organisée dans la région des Hauts-de-France.



chaufferie bois de Malaunay
© CAUE63



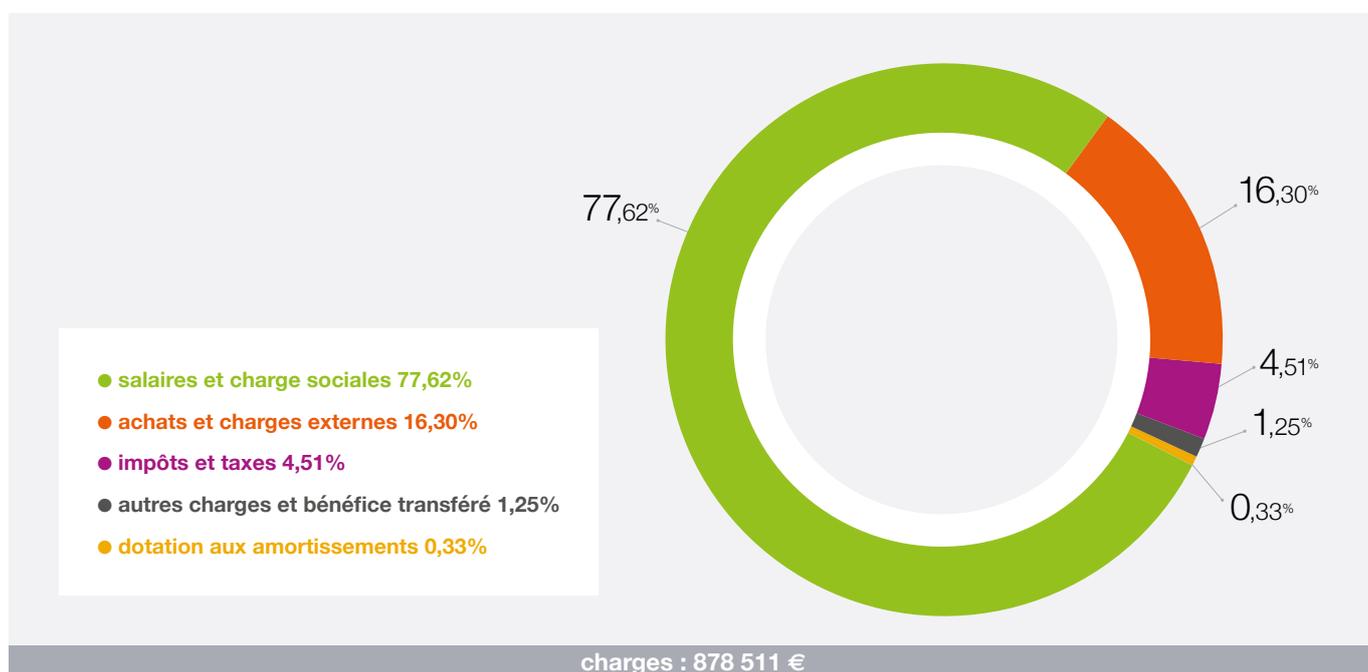
financement du CAUE

Le financement des CAUE est essentiellement assuré par une fraction de la part départementale de la taxe d'aménagement (TA), taxe qui finance également la politique des espaces naturels sensibles (ENS). Les subventions provenant de collectivités publiques, les cotisations des adhérents, les contributions liées à des conventions d'objectifs conclues avec les collectivités et les partenaires publics ou privés peuvent également compléter les budgets des CAUE.

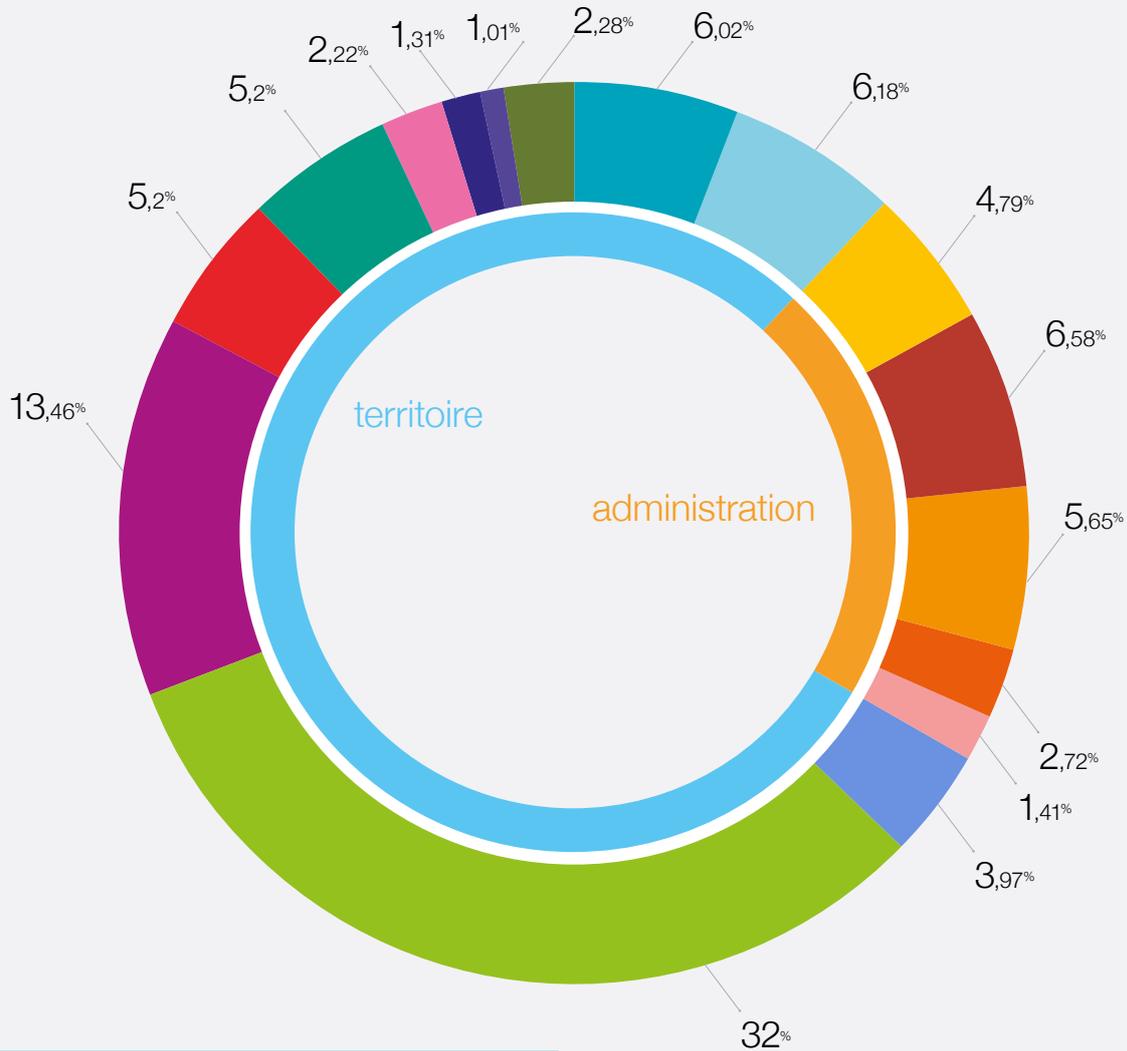
À partir de 2018, la nouvelle convention triennale (2018-2020) signée avec le Conseil départemental détermine un taux dédié

au CAUE de 15% de la TA, ce à quoi il ajoute une subvention complémentaire permettant d'assurer un niveau de financement global provenant du Département à hauteur de 790 000 euros en 2018 puis 770 000 euros en 2019 et 2020.

Parmi les recettes complémentaires, il est à noter que les partenariats avec les intercommunalités se multiplient. Pour une adhésion symbolique des EPCI de 10 centimes d'euro par habitant, le CAUE accompagne l'intercommunalité ainsi que les communes membres dans leurs projets et mène des actions partenariales avec les différents acteurs du territoire.



activités

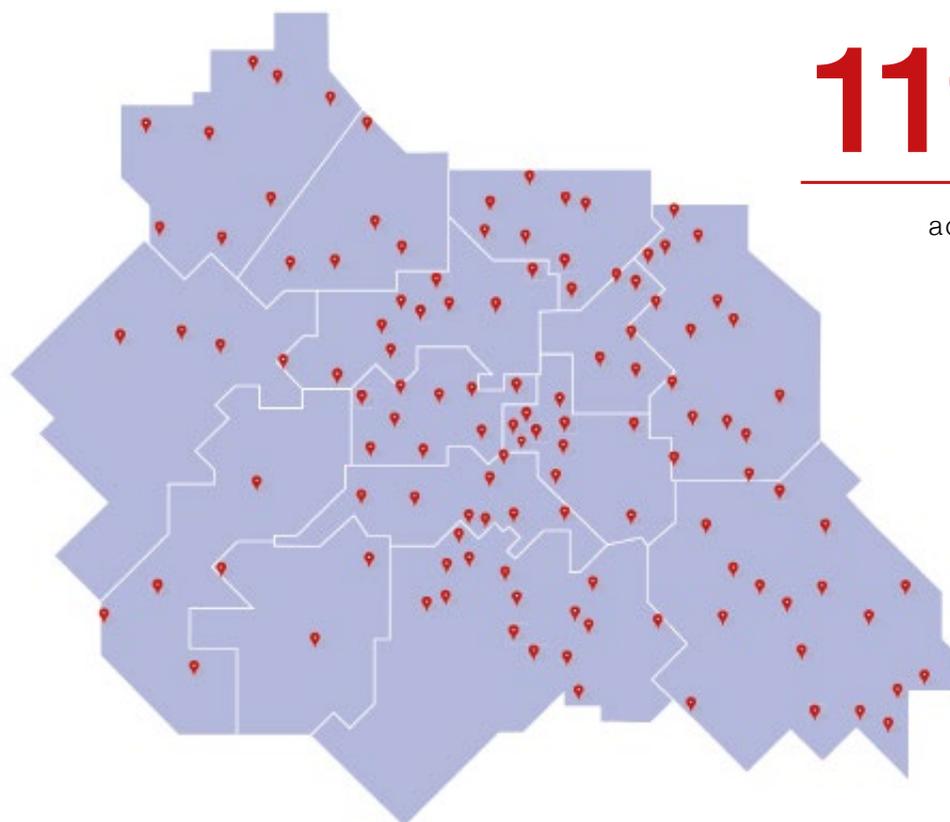


pôle territoire		78,85%
● communication		3,97%
● conseils aux administrations et collectivités		32%
● actions supra-départementales (Massif central, URCAUE, FNCAUE, S-PASS)		13,46%
● conseil aux particuliers		5,2%
● ressources et veille documentaire		5,2%
● formations reçues		2,22%
● recherche action innovation		1,31%
● jurys		1,01%
● scolaire et universitaire		2,28%
● sensibilisation, information, formations données		6,02%
● publications		6,18%

pôle administration		21,15%
● gestion direction		4,79%
● administration		6,58%
● comptabilité		5,65%
● gestion des vacances, locaux, informatique		2,72%
● téléphone - accueil		1,41%
		3,97%

119 communes

accompagnées en 2018



- EPCI accompagnés
- Communes accompagnées

Aigueperse
Ambert
Arlanc
Artonne
Aubiat
Aubusson-d'Auvergne
Augerolles
Aulnat
Authezat
Aydat
Besse-et-Saint-Anastaise
Billom
Bourboule (La)
Bouzel
Broc (Le)
Cellette (La)
Chambaran-sur-Morges
Champeix
Chanat-la-Mouteyre
Charbonnières-les-Vieilles
Charensat
Châtelidon
Chauriat
Clermont-Ferrand
Condat-en-Combrailles
Cournon-d'Auvergne
Courpière
Cunlhat
Dallet
Dorat

Durtol
Effiat
Ennezat
Enval
Espirat
Fayet-Ronaye
Fournols
Goutelle (La)
Grandrif
Issoire
Jumeaux
Job
Lamontgic
Larodde
Lezoux
Manzat
Marat
Maringues
Marsac-en-Livradois
Marsat
Martres-de-Veyre (Les)
Medeyrolles
Mezel
Monestier (Le)
Monnerie-le-Montel (La)
Montaigut-en-Combrailles
Néronde-sur-Dore
Neschers
Neuville
Nonette

Olliegues
Orcines
Orléat
Pagnant
Pérignat-sur-Allier
Plauzat
Pontaumur
Pont-du-Château
Pontgibaud
Puy-Guillaume
Randan
Riom
Ris
Rochefort-Montagne
Roche-Noire (La)
Royat
Saillant
Saint-Amant-Roche-Savine
Saint-Anthème
Saint-Bonnet-près-Riom
Saint-Donat
Saint-Éloy-les-Mines
Saint-Ferréol-des-Côtes
Saint-Floret
Saint-Flour
Saint-Gal-sur-Sioule
Saint-Genès-Champanelle
Saint-Genès-la-Tourette
Saint-Georges-de-Mons
Saint-Gervais-d'Auvergne

Saint-Hilaire
Saint-Jean-d'Heurs
Saint-Jean-des-Ollières
Saint-Jean-en-Val
Saint-Julien-de-Coppel
Saint-Nectaire
Saint-Priest-des-Champs
Saint-Rémy-sur-Durolle
Saint-Saturnin
Saint-Vincent
Saint-Yvoine
Sallèdes
Sauvessanges
Sauvetat (La)
Sauxillanges
Sayat
Servant
Surat
Tauves
Teilhède
Thiers
Thuret
Usson
Vic-le-Comte
Villeneuve-les-Cerfs
Vinzelles
Viverols
Vallore-Montagne
Volvic

14 EPCI

accompagnés en 2018

Cc. Ambert Livradois Forez
Cc. Billom Communauté
Cc. Chavanon Combrailles Volcans
Cc. Combrailles Sioule et Morge
Cc. Dômes Sancy Artense

Cc. Entre Dore et Allier
Cc. Massif du Sancy
Cc. Mond'Arverne
Cc. Pays de Saint-Éloy
Cc. Plaine Limagne

Cc. Thiers Dore et Montagne
Ca. Agglo Pays d'Issoire
Ca. Riom Limagne et Volcans
Clermont Auvergne Métropole

274 conseils sur opérations

La Sauvetat

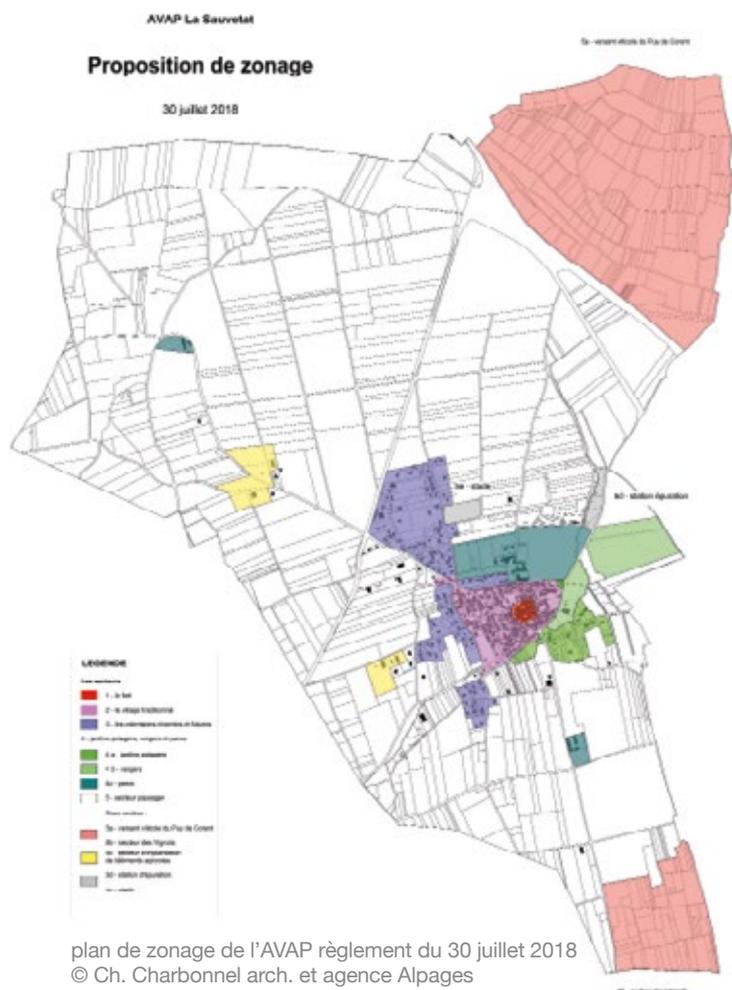
aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

À l'occasion de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme communal, la mairie de La Sauvetat a souhaité lancer une étude de création d'une AVAP, pour laquelle elle a demandé l'accompagnement du CAUE.

L'étude de l'AVAP a été confiée à deux cabinets associés, Christine Charbonnel (architecte), et l'agence Alpages (paysagiste).

De nombreuses réunions ont permis de prendre connaissance du territoire et d'évaluer ses enjeux, en termes de protection du patrimoine - notamment du fort villageois - comme de planification. Les richesses archéologiques du fort, la sensibilité paysagère du territoire, le lien entre le village et les terrains agricoles alentour, l'importance du ruisseau le Charlet, les plantations d'alignement, etc. ont conduit à inclure la totalité du territoire municipal dans le périmètre de l'AVAP.

L'AVAP prend en compte la préservation du patrimoine bâti et végétal, du patrimoine protégé et vernaculaire, la qualification des tissus pavillonnaires et le traitement des franges urbaines.



Centre-bourgs

13 communes

- Aubusson-d'Auvergne
- Billom
- Effiat
- Enval
- Lezoux
- Montaigut
- Olliergues
- Puy-Guillaume
- Saint-Genès-Champanelle
- Saint-Jean-des-Ollières
- Sauxillanges
- Thiers
- Volvic

5 EPCI

- Billom Communauté
- Combrailles Sioule et Morge
- Pays de Saint-Éloy
- Plaine Limagne
- Riom Limagne et Volcans

AVAP

2 communes

- Billom
- Sauvetat (La)

PSMV

1 commune

- Riom

Petites cités de caractère

10 communes

- Artonne
- Besse-et-Saint-Anastaise
- Broc (Le)
- Champeix
- Châteldon
- Chauriat
- Nonette
- Saint-Floret
- Sauvetat (La)
- Sauxillanges

PLH, ZPH et habitat

3 communes

- Monnerie-le-Montel (La)
- Martres-de-Veyre (Les)
- Saint-Bonnet-près-Riom

7 EPCI

- Ambert Livradois Forez
- Billom Communauté
- Conseil Départemental 63
- Entre Dore et Allier
- Mond'Arverne
- Pays de Saint-Éloy
- Thiers Dore et Montagne

Enval

étude de programmation

La commune d'Enval a sollicité les services du Département, du CAUE, du Grand Clermont et de Riom Limagne et Volcans pour l'accompagner dans la définition de ses objectifs de développement (valorisation de l'identité de la commune, redynamisation de l'offre de commerces, création d'équipements et de services adaptés aux besoins des habitants, rénovation/réhabilitation de logements, etc.) et rédiger par la suite un cahier des charges en accord avec les objectifs poursuivis par la commune.

La collectivité d'Enval souhaite doter la commune d'un schéma directeur permettant de répondre aux enjeux du développement et de prendre en compte plusieurs thématiques, sur la question de l'habitat, du commerce et des services, du tourisme, de l'aménagement des espaces publics, de l'environnement naturel et du patrimoine. La collectivité d'Enval possède un territoire d'exception qui nécessite de porter un regard neuf sur « la fabrique » d'un projet urbain, pour demain. Pour parvenir à cet objectif, il faut rassembler l'ensemble des éléments significatifs, ce qui apparaît aujourd'hui comme un grand « puzzle » éparpillé.

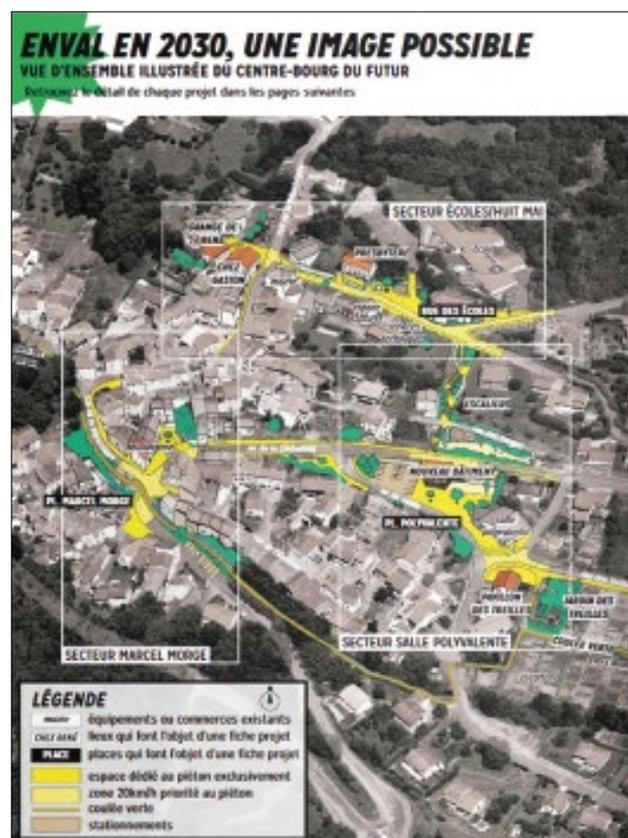
Cette interdépendance ou complémentarité concerne la vie des habitants et s'exprime entre ressources et usages. La prise d'opportunité se traduit au travers de l'occasion donnée à différents acteurs de se profiler comme les représentants légitimes de l'intérêt public.

Le cabinet d'étude « l'Association » à travers une méthode très dynamique a animé ce travail de la fin d'année 2017 jusqu'au début de l'année 2019. Durant toute une année, l'équipe d'architectes de la ChaHuterie (*) - du nom de leur local, installée dans l'ancienne charcuterie face à la Poste, au cœur du bourg - a proposé différents formats et séquences d'animation, permettant de faire participer un grand nombre de la population à ce travail. L'idée était de consacrer un an à l'étude du bourg, de son fonctionnement, de ses problèmes comme de ses potentiels. Les temps de résidence étaient des semaines pendant lesquelles les architectes étaient sur place tous les jours, du matin au soir, disponibles pour discuter avec chacun et recueillir les avis ou propositions de tous. Ce travail se concrétise par un « Petit traité de villageologie ou comment faire village en harmonie avec le paysage ». Plus concrètement, c'est un plan guide et un ensemble de fiches-actions disponibles en version papier à la bibliothèque d'Enval ou en ligne sur le blog de l'étude :

www.lachahuterie.tumblr.com.



café associatif, centre de convergence des idées, mis en place par le collectif « l'Association »
© l'Association



extrait de l'étude centre-bourg
© l'Association

(*) La ChaHuterie : ancienne charcuterie en centre-bourg d'Enval. Un collectif d'habitants travaille actuellement sur un projet de café associatif dans les locaux de la ChaHuterie.

Manzat

requalifier le bourg pour l'avenir et le bien-être de sa population

Pour mémoire l'action a été lancée en 2017 et l'équipe de conception (Arte Facto pour le volet paysage et Estier-Lechuga pour le volet architectural) a été retenue en novembre de la même année.

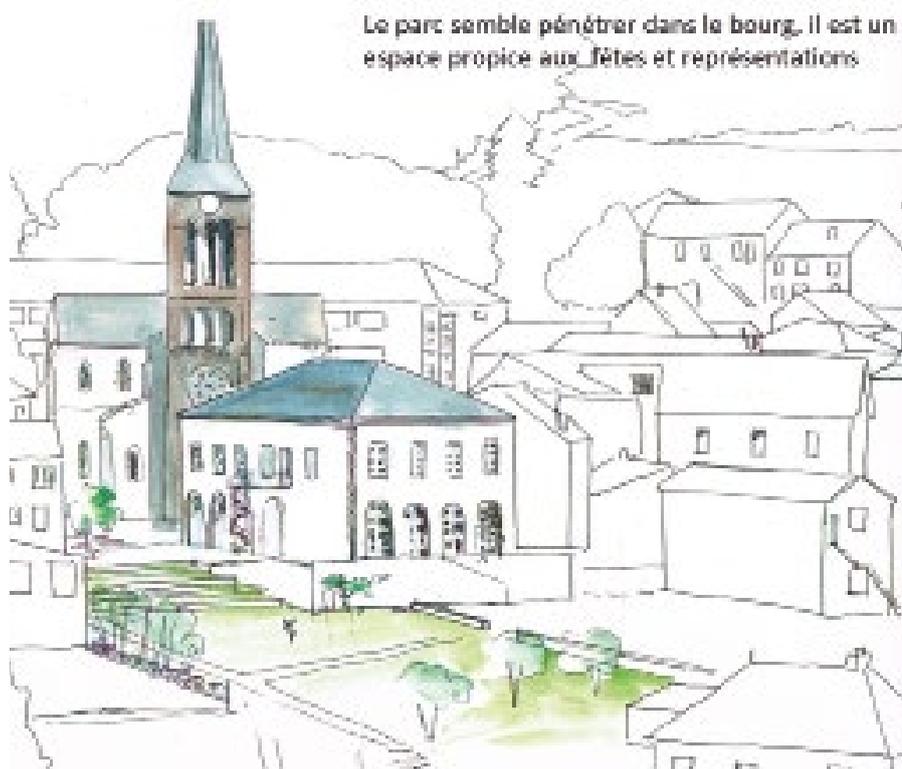
Le CAUE avait, à l'origine du projet, posé les bases de la réflexion et réalisé une pré-analyse paysagère et fonctionnelle qui avait permis de lancer un projet comprenant :

- une réflexion paysagère multi-sites sur le bourg,
- l'aménagement d'un parc public en mitoyenneté avec la mairie, en première tranche ferme de travaux.

Il s'agit de requalifier progressivement l'ensemble du bourg pour créer des espaces de vie de haute qualité, favorables au bien-être de la population, mais aussi de dynamiser « l'image » du bourg pour le rendre plus attractif.

Les bureaux d'études techniques (BET) ont débuté leurs études début 2018. Plusieurs réunions de travail ont été organisées auxquelles le CAUE 63 a bien entendu été associé. Aujourd'hui, les grands principes d'aménagement du bourg sont validés. Parmi les orientations retenues, citons :

- Le parc public, élément fort de qualité de vie au sein du bourg, et maillon incontournable de liaison douce entre la place de l'église en haut du bourg, et la place du 14 juillet 1789 en partie basse.
- La traversée de la RD 227 fera l'objet d'aménagements paysagers et architecturaux plus qualitatifs.
- Le lien entre la RD 227 et le haut du bourg sera largement renforcé par la requalification de la rue Victor-Mazuel et la création d'un « ru urbain ».



Le parc semble pénétrer dans le bourg. Il est un espace propice aux fêtes et représentations

© cabinet arte facta

PAB-PLU-PLUi-SCoT

26 communes

- Augerolles
- Aydat
- Besse-et-Saint-Anastaise
- Bouzel
- Chambaron-sur-Morges
- Charensat
- Goutelle (La)
- Jumeaux
- Neschers
- Neuville
- Orléat
- Plauzat
- Pontaumur
- Puy-Guillaume
- Riom
- Rochefort-Montagne
- Saint-Éloy-les-Mines
- Saint-Georges-de-Mons
- Saint-Gervais-d'Auvergne
- Saint-Jean-les-Ollières
- Saint-Jean-d'Heurs
- Saint-Nectaire
- Servant
- Surat
- Teilhède
- Thiers

10 EPCI

- Ambert Livradois Forez
- Billom Communauté
- Chavanon Combrailles et Volcans
- Combrailles Sioule et Morge
- Entre Dore et Allier
- Mond'Arverne
- Pays de Saint-Éloy
- Plaine Limagne
- Riom Limagne Volcans
- Thiers Dore et Montagne

Environnement

9 communes

- Clermont-Ferrand
- Courpière
- Espirat
- Marat
- Maringues
- Pérignat-sur-Allier
- Saint-Ferréol-des-Côtes
- Sauxillanges
- Vic-le-Comte

4 EPCI

- Billom Communauté
- Clermont Auvergne Métropole
- Conseil Départemental 63
- Mond'Arverne

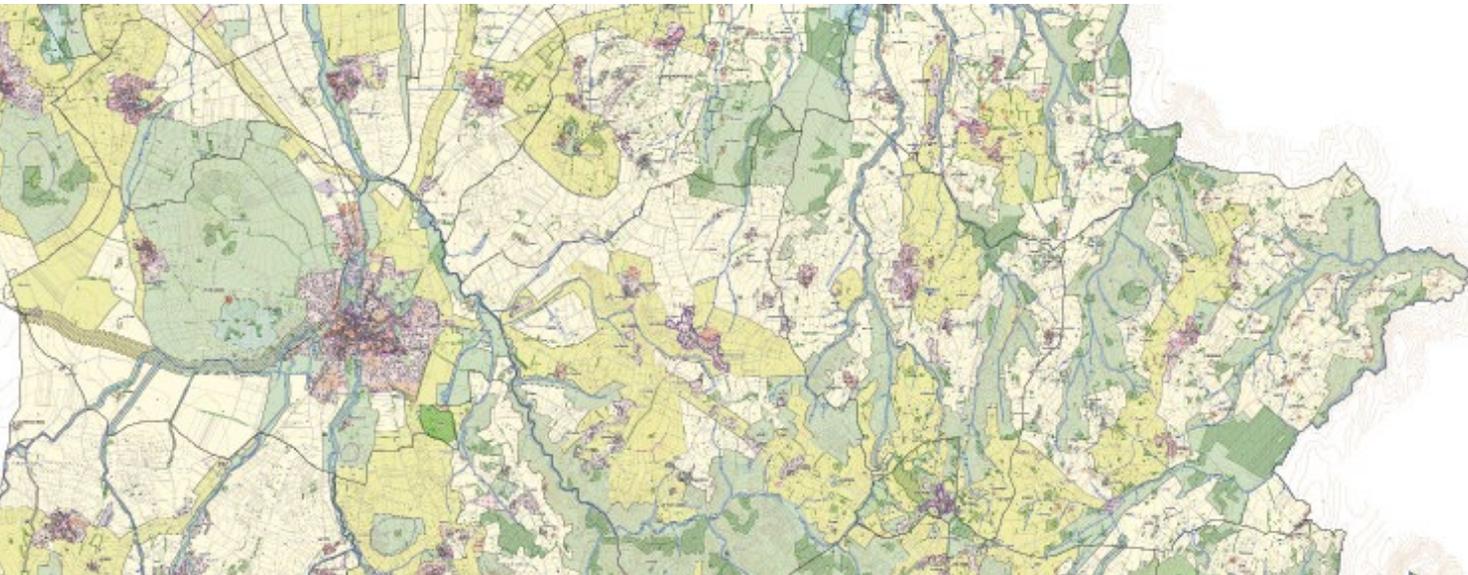
Énergie

5 EPCI

- Billom Communauté
- Clermont Auvergne Métropole
- Mond'Arverne
- Plaine Limagne
- Thiers Dore et Montagne

le PLUi-H de Billom Communauté

extrait de la planche de zonage du PLUi-H, secteur Contreforts du Livradois (Nord)
© BET Études Actions



Le CAUE, avec les structures partenaires de l'atelier rural d'urbanisme du parc naturel régional du Livradois-Foréz (PNRLF), a accompagné la communauté de communes de Billom dès la préparation de son PLU intercommunal, d'abord au cours d'une phase de sensibilisation en amont de la décision de réaliser un PLUi, lors d'ateliers thématiques « patrimoine et urbanisme », puis en collaborant à l'élaboration du cahier des charges, à l'analyse des offres et aux auditions des candidats. Au cours du diagnostic, il a collaboré à plusieurs animations sur les sujets des paysages et de la trame verte et bleue ainsi qu'à un comité de pilotage

avec l'agence locale des énergies et du climat (ADUHME) sur le thème de la prise en compte de l'énergie dans un PLU et sur le sujet des formes urbaines. Des animations ont été accompagnées telles que les « Ciné-Miam », et les ateliers et randonnées thématiques de concertation : maquettes et paysages, mobilité, architecture et formes urbaines. Au cours de l'élaboration des documents réglementaires du PLUi, le CAUE a participé à l'élaboration de quelques orientations d'aménagement et de programmation (OAP), à la demande des communes concernées, et à la relecture et l'évolution du zonage et des règlements de zones.

Projet P01 - Clos, Buisson : Il s'agit de la création d'un lieu de rencontre associatif et d'une salle polyvalente. L'OAP prévoit aussi le maintien des BPC commercialisés ou à usage collectif.

Projet P02 - L'actuel : Création d'une terrasse pour l'hôtel-restaurant. Le projet prévoit de créer un accès au jardin à l'ouest, au clos, ainsi qu'une terrasse.

Projet P03 - Le clos partagé : Requalification de l'actuel Clos pour permettre des cultures partagées, notamment sous serre. Outre l'usage associatif, l'activité commerciale pourra s'y développer de façon professionnelle.

Projet P04 : Il s'agit de l'aménagement d'un espace vert sur un foncier municipal par la commune. Il s'agit de rendre possible et davantage accessible cet espace vert puis sa liaison vers le Clos.

Projet P05 - Clos d'habitat : Restructuration d'une bâtisse en centre village, dont le rez-de-chaussée fut un café du village, en 3 logements avec espaces extérieurs, soit au R+G, soit avec terrasse à l'étage. Il prévoit toutefois la réalisation de logements locaux sociaux. Au règlement du PLU, cela se traduit par l'inscription d'un Emplacement Révisé pour Habitat Social. Le partage de cette opération reste à définir.

Projet P06 - P07 - P08 - Le logement collectif et agricole : Il s'agit de la restructuration d'un ensemble de 4 maisons de village, face au jardin de la mairie, dont la plupart sont, initialement afin de créer 5 maisons avec des espaces extérieurs appropriés individuellement. Le ZAD permettra le cas échéant la maîtrise foncière de cet ensemble afin de réaliser la restructuration du bâti. Possibilité de créer la traversée du clos par « l'allée des charmes » cette hypothèse ne fait l'objet d'aucun emplacement révisé.

Projet P09 - Logement collectif : Il s'agit de la transformation de l'étage d'un bâtiment communal, de façon à y réaliser un logement disponible aux habitants en cas d'urgence.

Projet P10 - Le clos partagé et logement social : Construction d'une opération de 4 logements sociaux sur l'ancien emplacement de la mairie. Intégrer les deux urban existants, depuis la route qui mène au Thell en bordure nord du Clos. A cette fin, un périmètre d'emprise de construction figure à l'OAP. Cette opération doit aussi permettre la réalisation d'un cheminement piéton.

Projet P11 et P12 - Jardins partagés communautaires : ces deux sites sont réalisés par la commune. Il s'agit de définir leur vocation en partie à la pratique du jardinage partagé.

■ : Possibilité d'hébergement touristique léger à intégrer dans un environnement naturel et local défini comme une aire naturelle de bocasse.

OAP de secteur, le Clos à Saint-Jean-des-Ollières
© BET Études Actions

le comité consultatif du commerce Pays du Grand Clermont

Le Pays du Grand Clermont a mis en place une structure consultative dont le but est de coordonner les acteurs locaux qui interviennent dans le suivi de dossiers de création de surfaces commerciales qui doivent faire l'objet d'un avis de la commission départementale d'accueil commercial (CDAC).

Le comité consultatif du commerce rassemble les représentants de nombreuses structures, invités en fonction des enjeux des projets : des élus et techniciens du Grand Clermont, des communautés de communes, des communes d'implantation, de la Région, de la chambre de commerce et

d'industrie, de l'ADUHME, du CAUE, des personnes qualifiées, etc.

Le comité débat de la pertinence et de la cohérence des projets avec les politiques publiques, des équilibres commerciaux locaux, de la qualité des projets (paysagère, architecturale, environnementale, technique), de l'impact sur les mobilités, etc. Des suggestions d'amélioration des projets peuvent être faites ou des réserves sur des dossiers insuffisamment aboutis ou inappropriés.

Le CAUE participe au comité depuis 2018 et deux des salariés ont été nommés parmi des personnes qualifiées qui peuvent siéger à la CDAC.

point d'étape AMI centre-bourg Saint-Éloy-les-Mines

L'aménagement des places Charles-de-Gaulle et Michel-Duval (devant la mairie), du jardin des mémoires et de l'axe piéton assurant le lien et la continuité douce entre ces espaces est aujourd'hui achevé. Un vaste espace de vie a vu le jour. La fonctionnalité nécessaire à l'activité journalière du bourg-centre et la qualité paysagère indispensable à un lieu de rencontres et de détente de qualité sont ici associées pour le bien-être des populations. Un peu de patience toutefois car il faudra, et c'est normal, attendre que la végétation ait pris son essor, pour bénéficier pleinement des qualités intrinsèques de ces nouveaux espaces.

Reste à concrétiser la rénovation de la halle du marché, dotée d'une indéniable qualité architecturale, visuellement « gommée » par d'anciens aménagements, que le projet arrêté devrait lui permettre de retrouver. La rénovation de cet équipement stratégique associée à la requalification de l'ensemble de l'espace central, doit permettre le développement des

marchés, et répondre ainsi au regain d'intérêt partout constaté en France, pour ces événements hebdomadaires.

La partie basse de la traverse de la RD 221 s'est achevée en fin d'année, du giratoire sud (entrée en venant de Clermont-Ferrand), jusqu'au pont SNCF au nord de l'espace central.

Enfin un ensemble très réussi de 15 logements sociaux a été édifié sur l'ancienne friche minière bordant l'avenue Jean-Jaurès. L'architecte a ici avec bonheur privilégié la qualité de vie des habitants, et ce qui mérite d'être salué.

© CAUE63



zones activités

7 communes

- Aigueperse
- Charbonnières-les-Vieilles
- Dallet
- Ennezat
- Martres-de-Veyre (Les)
- Saint-Ferréol-des-Côtes
- Thiers

5 EPCI

- Ambert Livradois Forez
- Billom Communauté
- Clermont Auvergne Métropole
- Combrailles Sioule et Morge
- Mond'Arverne

Tourisme

5 communes

- Arlanc
- Charensat
- Condat-en-Combrailles
- Grandrif
- Saint-Anthème

3 EPCI

- Ambert Livradois Forez
- Chavanon Combrailles et Volcans
- Pays de Saint-Éloy

espaces publics

25 communes

- Augerolles
- Châteldon
- Chauriat
- Courmon-d'Auvergne
- Courpière
- Fournols
- Grandrif
- Manzat
- Mezel
- Monestier (Le)
- Orléat
- Pontgibaud
- Randan
- Roche-Noire (La)
- Saillant
- Saint-Amant-Roche-Savine
- Saint-Anthème
- Saint-Ferréol-des-Côtes
- Saint-Genès-Champanelle
- Saint-Genès-la-Tourette
- Saint-Julien-de-Coppel
- Sallèdes
- Thuret
- Usson
- Villeneuve-les-Cerfs

4 EPCI

- Ambert Livradois Forez
- Chavanon Combrailles et Volcans
- Combrailles Sioule et Morge
- Thiers Dore et Montagne

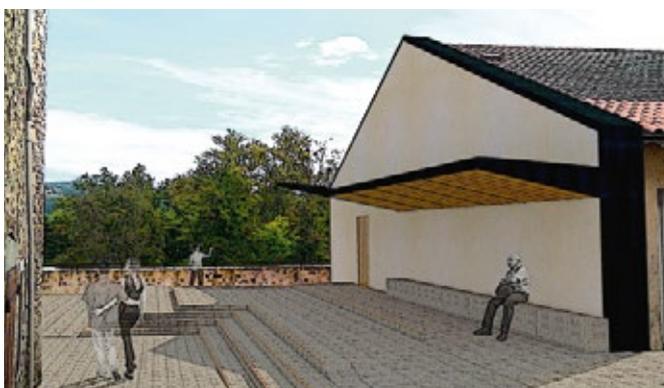
Courpière - le belvédère

Un espace public historique qui donne à voir le patrimoine naturel et architectural : d'un côté ouvert sur la Dore et le grand paysage du Forez avec en fond le Grün de Chignore, de l'autre les remparts de la ville dont la dernière tour de Las Donnas. Un site qui suite à l'effondrement des remparts a nécessité un réaménagement. Les remparts ont été remontés dans un premier temps pour un budget conséquent de 1,8 millions d'euros. Le projet d'espace public, suite à la reconstruction, ne concerne pas uniquement le belvédère mais également le lien avec les terrasses situées en dessous et le lien vers le parc de Las Donnas et la Dore. Des jardins partagés sont implantés sur la première terrasse. Suite à un travail de sensibilisation du CAUE et du PNR Livradois-Forez, la commune a souhaité la mise en œuvre de pierres du Massif central.

*Maîtrise d'ouvrage : commune de Courpière
Maîtrise d'œuvre : Esquisse APD : SPACES Paysage et Urbanisme ;
PRO et travaux : Lancrenon paysage, Julien Lesage architectes
Budget travaux : 290 174,75 €*

photographie de l'état des lieux
© CAUE63

perspective du projet de réaménagement
© Lancrenon Paysage - Lesage



Saillant - espaces publics

Forts d'un programme d'aménagement de bourg (PAB) réalisé en 2009, les élus de la commune de Saillant se sont lancés dans le projet d'aménagement des espaces autour de l'église et de la section de la route départementale longeant ce même secteur. À cette occasion, une équipe de maîtrise d'œuvre - Atelier Alpages et Jardiniers des

villes - a été choisie pour affiner puis concrétiser les objectifs retenus lors du PAB. Plusieurs problématiques ont fait l'objet de débat au sein du comité de suivi : la topographie complexe associée à la nécessité de simplification de lecture des espaces, la volonté de conférer une ambiance fraîche et conviviale à ce lieu central de la commune, la prise en compte des stationnements et de la circulation véhiculaire et piétonne, mais également le choix de redynamiser le commerce local indispensable à la vie du bourg. Le projet finalement retenu allie à la fois le choix de matériaux qualitatifs, l'apport du végétal (jusque là très peu présent) et une organisation spatiale suffisamment conviviale pour que chaque usage y trouve sa place.



croquis du projet de réaménagement
et photographie de l'état des lieux,
extrait de l'AVP avril 2018.
© Alpages

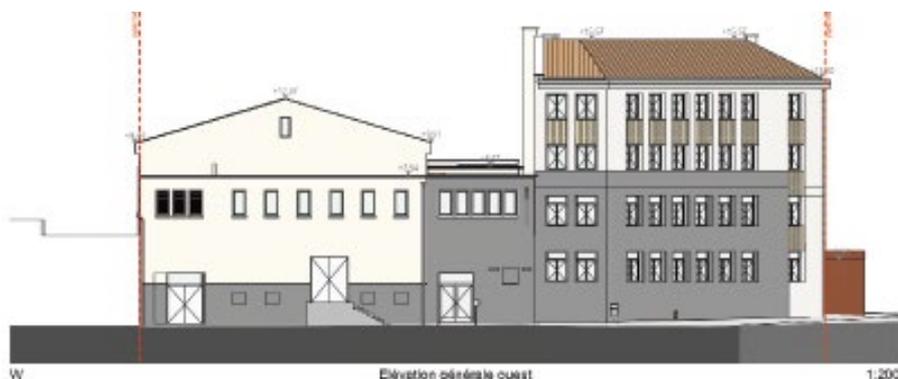


Ambert

salle de spectacles et rénovation thermique de la cité administrative

Le CAUE 63 a participé au jury pour déterminer l'équipe de maîtrise d'œuvre à qui seraient confiées la rénovation de la maison des jeunes en salle de spectacles et la réhabilitation thermique de la cité administrative. La sélection s'est déroulée en deux temps. Tout d'abord, il s'agissait de sélectionner 5 équipes, sur les 25 ayant répondu. Dans un deuxième temps, les 5 candidats concernés ont été auditionnés. L'Atelier des Vergers a finalement été retenu pour cette mission.

Le CAUE 63 a ensuite été intégré au comité de pilotage de suivi du projet. Dans un premier temps, il s'agissait d'accompagner la commune pour affiner le programme général nécessaire à la transformation de ces locaux : les notions d'usage et de fonctionnalité ont été largement évoquées. Dans un deuxième temps, des préconisations architecturales ont été suggérées, notamment en termes de façades, afin de valoriser et respecter ce bâtiment du XX^e siècle, tout en répondant à l'image souhaitée pour ce futur lieu de rencontres et de culture.



extrait du permis de construire © Atelier des Vergers

Bâtiments publics Patrimoine

23 communes

- Ambert
- Authezat
- Billom
- Cellette (La)
- Clermont-Ferrand
- Dorat
- Meyderolles
- Olliergues
- Pagnant
- Pont-du-Château
- Saint-Donat
- Saint-Gal-sur-Sioule
- Saint-Jean-des-Ollières
- Saint-Jean-d'Heurs
- Saint-Julien-de-Coppel
- Saint-Rémy-sur-Durolle
- Saint-Priest-des-Champs
- Saint-Vincent
- Sauvessanges
- Sauxillanges
- Vic-le-Comte
- Viverols
- Volvic

7 EPCI

- Agglo Pays d'Issoire
- Ambert Livradois Forez
- Billom Communauté
- Entre Dore et Allier
- Mond'Arverne
- Pays de Saint-Éloy
- Thiers Dore et Montagne

Bâtiments privés Patrimoine

11 communes

- Aigueperse
- Artonne
- Authezat
- Aulnat
- Durtol
- Eiffiat
- Jumeaux
- Royat
- Saint-Julien-de-Coppel
- Saint-Saturnin
- Saint-Yvoine

1 EPCI

- Agglo Pays d'Issoire

PNRLF - plan de paysage « Vallée de la Dore et D906 »



cahiers élaborés par V. Miramand et M. Baret-Miramand paysagistes, A. Pernet paysagiste et géographe et P. Enjelvin photographe et écrivain - Éditions : PNR Livradois Forez
© CAUE63

En tant que partenaire technique associé à la démarche, le CAUE 63 a participé à plusieurs ateliers de travail pour l'élaboration du plan de paysage « Vallée de la Dore et D906 ». Cette approche originale, engagée depuis juillet 2016 par le syndicat mixte du PNR Livradois-Forez avait pour objectif de définir les objectifs de qualité des paysages souhaités pour cet axe structurant et vitrine du territoire. À partir de ces objectifs, un plan d'actions a ensuite été élaboré autour duquel chaque collectivité pourra se faire ensuite accompagner par les différents partenaires impliqués dans la démarche. Ce travail qualitatif a abouti à l'édition d'un document de sensibilisation de grande qualité sous forme de carnets illustrés.

PNRVA - atelier rural d'urbanisme à Sayat



Atelier animé par le collectif « Virage »
© CAUE63

L'ARU est un dispositif partenarial (CAUE, Chambre d'agriculture, ADUHME, Conseils départementaux, DDT, etc.) permettant d'accompagner étroitement les collectivités qui mènent des projets qualitatifs et innovants. L'ARU de Sayat propose une étude de programmation et de conception urbaine permettant la requalification, en centre-bourg, du quartier Barrat en îlot commercial et d'habitat. Le collectif « Virage » était désigné pour réaliser cette étude. Les objectifs principaux devaient permettre d'identifier la vocation commerciale de ce secteur. Cette étude permettait également d'identifier et d'aménager des liaisons piétonnes confortables entre les espaces de stationnement du bas et le centre-bourg et d'inscrire les espaces publics en requalification dans le réseau d'espaces existants en proposant d'autres usages et en s'appuyant sur les qualités propres des lieux. Il est nécessaire de profiter des aménagements prévus à court et moyen termes pour initier une démarche de requalification sur le périmètre du centre-bourg qui peut servir de socle pour le développement à venir.

nos principaux partenaires

Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, Commissariat général à l'égalité des territoires, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, DRÉAL Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes, Plate-forme 21, UDAP 63, ADEME, ADIL 63, SOIiHA, ADUHME, Agence d'urbanisme et de développement Clermont-Métropole, SMTC Clermont-Ferrand, DDT 63, AGSGV 63, PNR Livradois-Forez, PNR Volcans d'Auvergne, Maison de l'Architecture Auvergne, ENSA Clermont-Ferrand, AgroParisTech, VetAgroSup, Institut d'Auvergne du développement des territoires, FF des Professionnels de la pierre sèche, EPF-Smaf Auvergne, Auvergne Habitat, OPHIS 63, Logidôme, etc.

14 participations à des jurys

maîtres d'ouvrage	opérations
Clermont Auvergne Métropole	Création d'une bibliothèque à Pont-du-Château
Commune de Billom	Création d'un pôle enfance de Billom
Logidôme	Création de logements sur la ZAC de Trémonteix-Clermont-Fd
Commune de Châtel-Guyon	Requalification urbaine du cœur de ville
Centre hospitalier de Riom	Création d'un bâtiment d'urgences
Commune de Ceyrat	Extension-restructuration des écoles de Ceyrat et Boisséjour
Commune d'Ambert	Création d'une salle de spectacle
Commune de Lezoux	Réhabilitation-extension du groupe scolaire P. Marcus

Riom

maintien en condition opérationnelle du centre hospitalier Guy-Thomas en cas d'inondation

Situé en centre-ville de Riom, le centre hospitalier, d'une capacité de 346 lits, est constitué de bâtiments construits à diverses époques depuis la création de l'hospice au XVII^e siècle jusqu'aux dernières réalisations des années 1970 et 90. Le service des urgences, très sous-dimensionné, enregistre en moyenne 18000 entrées annuelles et se situe en zone inondable. Il en est de même de la plupart des bâtiments et des principaux éléments techniques tels les transformateurs électriques, les centrales de fluides médicaux ou les systèmes téléphoniques. Le concours d'architecture consiste donc à créer un nouveau service des urgences et à mettre en œuvre les solutions techniques permettant au site hospitalier de fonctionner en cas de crue. Cela implique aussi de repenser l'entrée principale et la nouvelle image architecturale du centre hospitalier vu depuis le boulevard.



centre hospitalier Guy-Thomas
À droite, le bâtiment concerné par le concours
© Ville de Riom

Éco-quartiers Éco-hameaux

6 communes

- Champeix
- Clermont-Ferrand
- Issoire
- Martres-de-Veyre (Les)
- Neuville
- Saint-Genès-Champanelle

2 EPCI

- Agglo Pays d'Issoire
- Mond'Arverne

Lotissements

6 communes

- Aubiat
- Cunlhat
- Larodde
- Neuville
- Pagnant
- Vinzelles

5 EPCI

- Ambert Livradois Forez
- Billom Communauté
- Dômes Sancy Artense
- Entre Dore et Allier
- Plaine Limagne

Ateliers d'urbanisme

2 parcs

- Parc naturel régional des volcans d'Auvergne
- Parc naturel régional du Livradois Forez

Jurys

8 projets

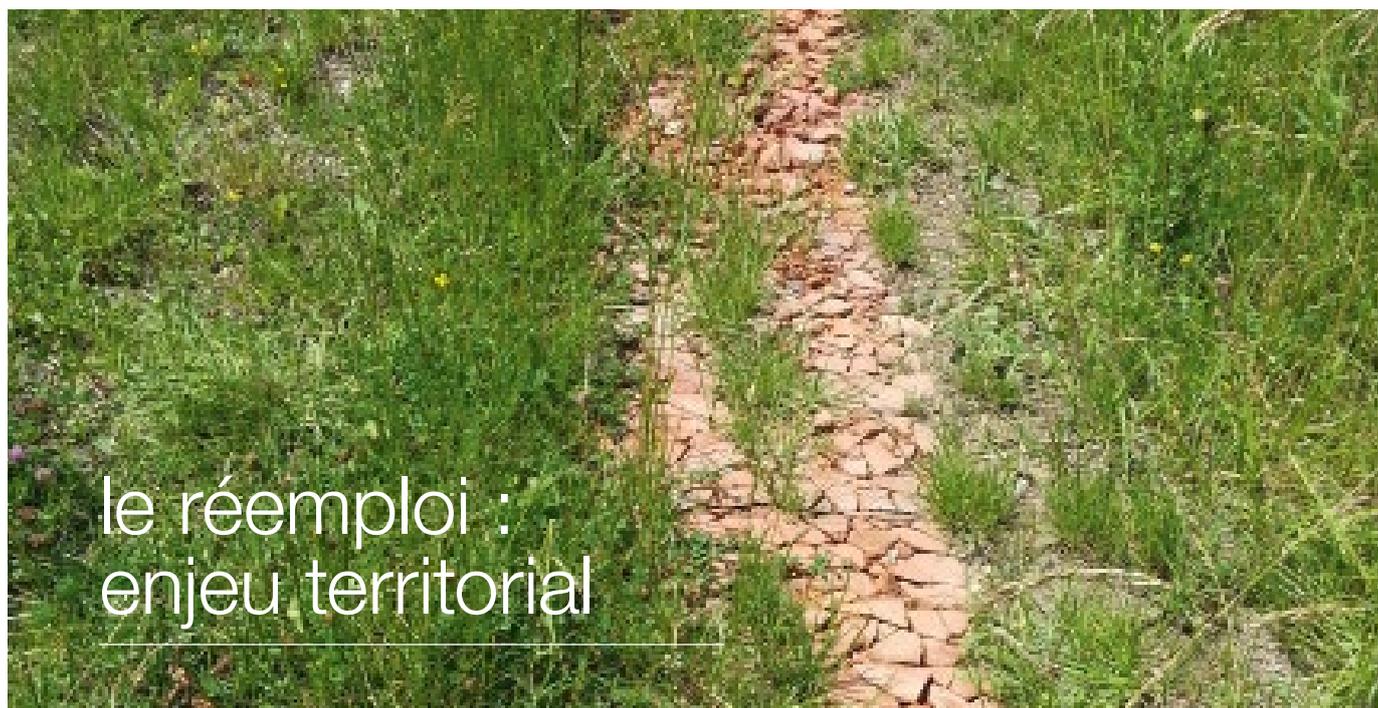
- Clermont Auvergne Métropole bibliothèque
- Commune de Billom pôle enfance
- Logidôme / logements
- Commune de Châtel-Guyon cœur de ville
- Centre hospitalier de Riom bâtiment d'urgences
- Commune de Ceyrat écoles de Ceyrat et Boisséjour
- Commune d'Ambert salle de spectacle
- Commune de Lezoux groupe scolaire P. Marcus

Saint-Anthème - espaces publics

Dans le cadre de la réfection de ses réseaux humides, la commune de Saint-Anthème a été amenée à réfléchir à l'aménagement des espaces publics situés en pourtour de l'église. Ce secteur, comprenant la rue Sous l'Église (RD 261), la Grand rue et la place de l'Église, est un lieu animé par la présence de deux commerces, l'accès au parvis et la proximité de la mairie. Aujourd'hui, noyés dans une mer de bitume, ces espaces servent principalement au stationnement et à la circulation des véhicules, et sont devenus inconfortables pour les piétons et peu attractifs pour la rencontre. Sur la base d'un programme d'aménagement de bourg (PAB) réalisé en 2013, les élus se sont entourés des services du Département, du CAUE 63 et du PNR Livradois-Forez pour tenter de mettre en place des solutions qui soient à la fois qualitatives, valorisantes pour le bourg, et qui prennent en compte les différents usages et contraintes techniques du lieu. Les réflexions ont abouti à un compromis au travers d'un projet conçu par l'équipe B Ingénierie et JM Verney-Carron paysagiste.



extrait du PAB réalisé en 2013
© Cabinet Deboaisne et Chazelle



le réemploi :
enjeu territorial

chemin en tuiles de récupération
© CAUE63-TR

Appuyé par le CAUE, le service « habitat et énergie » et le service « route, mobilité et patrimoine », sous l'égide de trois élus du Conseil départemental 63, Gérald Courtadon, Dominique Giron et Jocelyne Glace-le-Gars, ont souhaité développer une étude d'opportunité sur la question du réemploi au sein des politiques du CD63. Cela fait suite aux différents événements organisés en 2017 conjointement par le CAUE et l'ENSArchitecture de Clermont-Ferrand sur cette thématique. Dans un premier temps, il s'agissait de définir les

gisements possibles dans les aménagements routiers et dans la production de logements. Tout en visant une approche généraliste, cette démarche se base sur des études de cas et permettra dans un second temps de développer le prototypage d'outils susceptibles d'être mis en place au sein des dispositifs du CD 63. Le CAUE 63 a accompagné les services dans l'écriture de la commande de cette étude d'opportunité afin qu'un bureau d'étude puisse y travailler en 2019.

31 traverses

Aubusson-d'Auvergne, Besse-et-Saint-Anastaise, Bourboule (La), Chauriat, Cunlhat, Fayet-Ronaye, Issoire, Job, Lamontgie, Marsac-en-Livradois, Mezel, Monnerie-le-Montel (La), Néronde-sur-Dore, Randan, Ris, Saillant, Saint-Floret, Saint-Flour, Saint-Genès-Champanelle, Saint-Hilaire, Saint-Jean-d'Heurs, Saint-Jean-en-Val, Saint-Julien-de-Coppel, Saint-Nectaire, Saint-Rémy-sur-Durolle, Sallèdes, Thiers, Thuret, Villeneuve-les-Cerfs, Vollore-Montagne, Volvic.

politique et schéma départemental de l'habitat

Le CAUE est associé de longue date aux actions de la politique de l'habitat du Conseil départemental. Depuis 2017, en prévision de la révision de cette politique, le CD 63 a mené l'étude d'un schéma départemental de l'habitat (SDH). De nombreux partenaires dont plusieurs structures de la Maison de l'habitat (ADUHME, ADIL, CAUE, etc.) ont été associés aux réunions de travail et ateliers de territoire. Après avoir proposé d'enrichir les thèmes abordés par une vision large de la notion d'habitat qui inclue la qualité urbaine, paysagère, architecturale et le confort thermique, les conseillers du CAUE ont participé aux ateliers organisés sur 4 secteurs du Puy-de-Dôme, à Saint-Gervais-sous-Meymont, Champeix, Clermont-Ferrand et Charbonnière-les-Vieilles. Ils ont animé des ateliers thématiques diversifiés en fonction des enjeux des différents secteurs : rénovation des logements ; logement modulable ; logement des personnes âgées, paysage de centre-bourg. Le CAUE a été également associé à la phase de proposition d'actions qui a suivi cette concertation.

aides Habitat

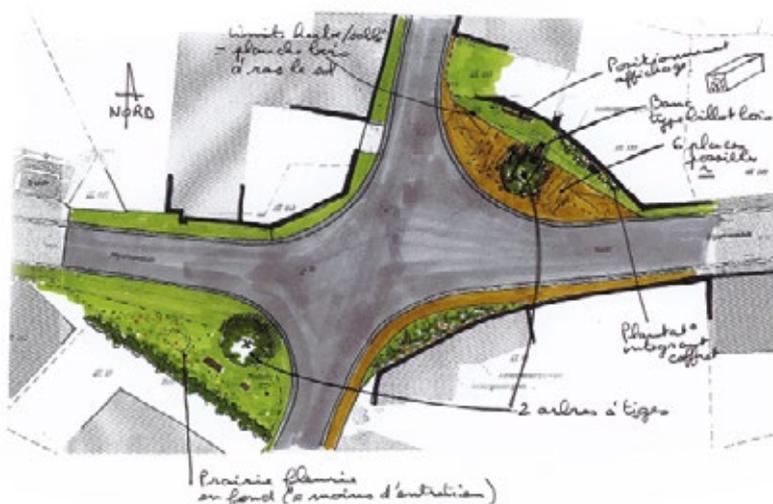
En septembre 2018, la communauté de communes du Pays de Saint-Éloy a souhaité que le dispositif d'aides « Habitat » mis en place dans le cadre du projet d'intérêt général (PIG) départemental soit présenté aux élus de ses territoires. Une réunion d'information a été co-organisée le 5 novembre à La Celette, par la communauté de communes, le service Habitat du Conseil départemental, le CAUE 63 et l'ADIL 63. Nos structures ont présenté la Maison de l'habitat et l'ensemble des aides et dispositifs de conseils existants en matière d'habitat sur le département du Puy-de-Dôme. Le CAUE en particulier a rappelé les missions qui lui sont dévolues par la loi, les grands principes de ses interventions et de l'aide qu'il est en mesure d'apporter tant aux collectivités locales qu'aux particuliers.



traverse de Fayet-Ronaye

Fayet-Ronaye, petite commune d'une centaine d'habitants, est desservie et traversée par la route départementale 36. Cette section de traverse, finalement assez peu circulée, pose plusieurs problématiques : comment sécuriser les déplacements piétons sur le long d'une voie empruntée par les grumiers notamment ? Comment gérer les écoulements d'eaux sur cette portion particulièrement pentue ? Comment conserver au bourg son caractère rural et convivial ? Le CAUE 63 et la division routière départementale (DRD) Livradois-Forez ont accompagné la collectivité pour atteindre des solutions adaptées au contexte, comme la réduction de la largeur de la voirie, la conservation de bande enherbée le long du bâti, la plantation de quelques arbres sur le carrefour, etc.

croquis de travail de définition des enjeux
© CAUE 63



« Ma commune au naturel »

le CAUE accompagne
le département du Puy-de-Dôme
dans cette nouvelle démarche.

Le Conseil départemental, à travers la démarche « Ma commune au naturel », valorise et accompagne toutes les communes engagées dans des actions d'amélioration du cadre de vie intégrant des mesures en faveur du développement durable et de la qualité de l'espace public. L'évaluation, l'accompagnement et les conseils apportés par l'équipe du CAUE et des professionnels d'espaces paysagers, portent sur plusieurs critères comme le patrimoine végétal et le fleurissement, la gestion environnementale et la qualité de l'espace public, la pertinence des aménagements paysagers et de leur gestion ou encore l'animation et la promotion de la démarche.



le patrimoine végétal des communes

le CAUE accompagne les collectivités engagées dans le label national des Villes et Villages Fleuris

Le label des Villes et Villages Fleuris est une démarche mise en oeuvre par le secrétariat d'État au Tourisme qui délègue au conseil national des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), association loi 1901, l'animation territoriale de la mission. Il a pour vocation d'inciter les collectivités à valoriser leur attractivité territoriale auprès des touristes, des administrés et des entreprises, à travers un travail mené sur la qualité de vie (paysage, cadre de vie, environnement, etc.).

La démarche repose sur une organisation à trois niveaux : départemental, régional et national. C'est l'équilibre des opérations menées par chaque niveau qui garantit la bonne organisation du label.

Le CAUE du Puy-de-Dôme a été missionné en 2018 par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes et le CNVVF afin d'apporter son expertise au sein des différents jurys et une certaine harmonisation dans le regard des jurés sur ces 3 échelons territoriaux.

Ce label est un outil au service de la stratégie départementale dans des domaines aussi variés que la valorisation touristique, l'attractivité résidentielle ou économique, la préservation de l'environnement, le lien social, l'aménagement des espaces publics, le paysage, etc. Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme utilise cette opération avec le CAUE pour sensibiliser les élus, les techniciens, les partenaires et les acteurs locaux autour d'objectifs communs de valorisation du territoire.

Pour chaque niveau d'organisation, le label représente un bel outil de sensibilisation des communes aux enjeux territoriaux. En effet, le label fait écho à une stratégie territoriale. Il est au coeur de quatre principaux champs stratégiques :

- > la qualité de vie (cadre de vie, bien-être, patrimoine, etc.),
- > l'attractivité (touristique, économique, résidentielle),
- > l'écologie (protection de la nature, modes de gestion, etc.),
- > le lien social (intégration, participation, pédagogie, etc.).

Le label est également utilisé comme vecteur de structuration de la stratégie territoriale, quelle que soit l'échelle.

- > Outil de sensibilisation aux différents enjeux de la stratégie départementale, régionale ou nationale.
- > Outil d'accompagnement et d'ingénierie pour favoriser la mise en oeuvre des politiques locales environnementales.
- > Outil de motivation par une dynamique de progression au sein d'un label.
- > Outil de mobilisation des communes et des acteurs locaux autour d'une mission transversale.
- > Outil d'évaluation pour observer, référencer et comparer les stratégies et les actions locales.
- > Outil de valorisation auprès des habitants, visiteurs, nouveaux administrés, entreprises, commerces, etc.

Le label est un levier d'actions locales au service des stratégies départementales, régionales et nationales.

- > Embellissement et fleurissement des communes.
- > Aménagement des espaces publics.
- > Évolution des techniques de gestion des espaces.
- > Intervention sur le paysage.
- > Sensibilisation de la population.
- > Mobilisation des habitants et des acteurs autour d'un projet collectif.
- > Promotion des territoires (communication, animations, événements).
- > Mise en oeuvre des politiques de protection de l'environnement.

22 communes

Le CAUE du Puy-de-Dôme accompagne chaque année une tournée du jury national organisée par le conseil national des Villes et Villages Fleuris, des tournées de jury régional organisées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le CAUE 63 participe également au jury départemental qui



a lieu tous les ans début septembre. Ces jurys sont composés de personnalités qualifiées dans le domaine du paysage, de l'horticulture, de l'aménagement d'espaces verts, du tourisme et d'élus que nous souhaitons sensibiliser à cette action d'embellissement.

8 communes du Puy-de-Dôme

8 communes		
Artonne	Marsat	Sauvetat (La)
Chanat-la-Mouteyre	Orcines	Tauves
Manzat	Saint-Saturnin	

10 communes d'Auvergne Rhône-Alpes

10 communes		
Billieu (38)	Saint-Égrève (38)	Vaujany (38)
Cessieu (38)	Saint-Laurent-du-Pont (38)	Voreppe (38)
Clai (38)	Saint-Vincent-de-Mercuze (38)	
Sassenage (38)	Seyssins (38)	

4 communes hors région

4 communes		
Bormes-les-Mimosas (83)	Cassis (13)	
Cannes (06)	Lama (2B)	

Divonne-les-Bains
© CAUE63-MA



443 conseils aux particuliers

149 particuliers

reçus en entretien d'une heure environ à la Maison de l'habitat

14 particuliers

reçus en entretien d'une heure environ dans les permanences délocalisées

81 conseils

donnés aux particuliers sur le Salon de l'habitat

40 conseils

par mails issus de notre site internet

159 conseils

par téléphone

5 accompagnements

dans l'élaboration des nuanciers de façades dans les EPCI

Le conseil prend la forme d'un entretien avec le conseiller dans les locaux du CAUE ou sur les territoires demandeurs, il peut se faire aussi grâce à un dialogue téléphonique, par mail, par le site internet et par le biais des salons. Le conseil est gratuit pour les bénéficiaires.

Le CAUE du Puy-de-Dôme a dispensé ses conseils par :

- > les permanences à la Maison de l'habitat (MH) où un conseiller est présent tous les jours du lundi au vendredi pour accueillir pendant environ une heure les particuliers sur rendez-vous.
- > les conseils donnés directement dans les communautés de communes conventionnées.

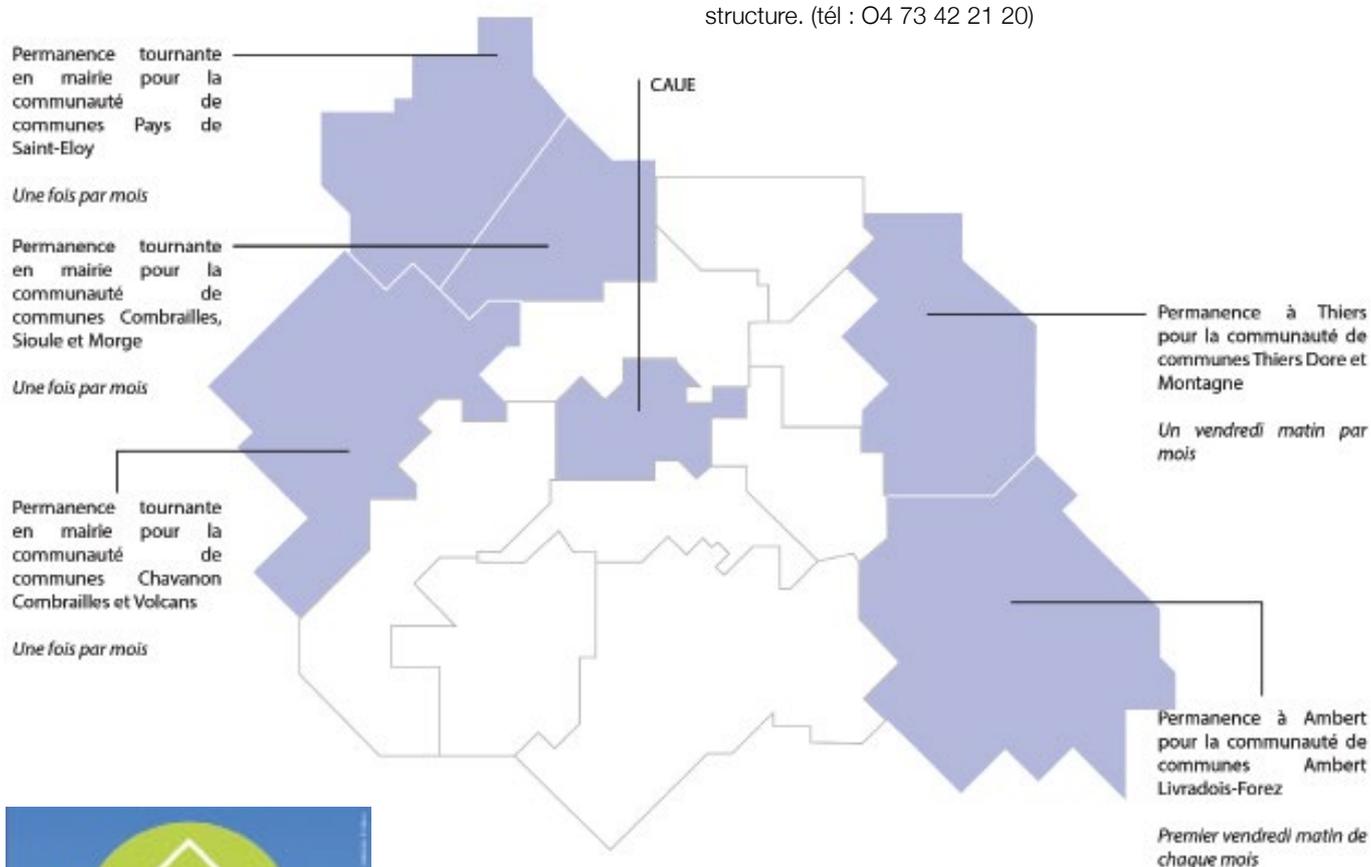


des permanences décentralisées, au plus près des porteurs de projets

Les conseillers du CAUE du Puy-de-Dôme tiennent chaque jour ouvrable de la semaine une permanence de conseils à la Maison de l'habitat à Clermont-Ferrand, ouverte sur rendez-vous à tous ceux qui souhaitent construire, restaurer, aménager.

Depuis plusieurs années, des permanences de conseils aux particuliers existent aussi sur les territoires des communautés de communes de Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois Forez, un vendredi matin par mois.

En 2018, le CAUE a travaillé avec les trois communautés de communes du Pays des Combrailles (100 communes) à organiser des permanences mensuelles délocalisées. Un cycle de permanences a ainsi été programmé sur l'année 2019, à des jours variables et sur des communes géographiquement réparties sur l'ensemble des territoires, afin de proposer ce service au plus proche des habitants, et « n'oublier » aucun territoire. Rappelons que le service de conseils proposé aux particuliers par le CAUE du Puy-de-Dôme est totalement gratuit, et que les rendez-vous se prennent par téléphone au siège de notre structure. (tél : 04 73 42 21 20)



salon de l'habitat 2018

Du 9 au 12 mars 2018 s'est tenu le traditionnel Salon de l'habitat. Près de 37 000 visiteurs de la région et au-delà pour cette édition, ce salon attire des porteurs de projets. Le CAUE prend de nombreux contacts à cette occasion, dispense les premiers renseignements, les conseils plus personnalisés sont organisés dans un deuxième temps lors de rendez-vous à la MH, puisqu'il est indispensable que les demandeurs soient en possession des documents nécessaires au conseil (photos, règlements, etc.).

union
régionale



11 CAUE

9 ateliers régionaux

9 ateliers régionaux

trame verte et bleue
palmarès "Valeurs d'exemples"®
archi 20/21
arts en paysages
cadre de vie et fleurissement
pôle pédagogie
kit pédagogique urbanisme et énergie
accompagner les PTRE
PREAC Architecture, arts de l'espace et société(s)

Certains CAUE sont regroupés en unions régionales. Cela permet : de coordonner les relations et demandes auprès des instances régionales ; de mettre en commun les compétences et les moyens (documentation, communication, formations des personnels) ; de faciliter les liaisons avec les instances nationales (FNCAUE, ministères, ADEME, fédérations nationales, etc.). L'URCAUE AuRA est présidée par M. Baud-Grasset, secondée par Mme Glace-le-Gars.

Valeurs d'exemples® 2018 / 2019

palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement

La réussite architecturale est le fruit de la collaboration d'un maître d'ouvrage et d'un maître d'œuvre. Chacun permet à l'autre d'exercer sa compétence avec rigueur, talent et complicité au service d'un projet commun. Pour valoriser les fruits de cette rencontre et mettre en lumière cette dimension qualitative dans l'aménagement de nos territoires, et pour faire connaître les réalisations exemplaires, publiques et privées, l'union régionale des CAUE de la région Auvergne-Rhône-Alpes lance un palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement « Valeurs d'exemples® ».

Cet événement s'inscrit dans le prolongement du palmarès initié en 2009 par le CAUE du Puy-de-Dôme et prend appui sur les démarches départementales d'autres CAUE : « Références » du CAUE de Haute-Savoie, « Prix Paysages en projet » du CAUE Rhône-Métropole, « Prix départemental de la construction bois » du CAUE de l'Isère, « Fin de chantier » du CAUE de la Drôme, ou encore l'Observatoire des CAUE. Ce palmarès régional est également pour les CAUE, l'occasion privilégiée de capitaliser de nombreuses expériences, de valoriser des projets qui s'inscrivent dans ces objectifs de sensibilisation et de pédagogie mais aussi à travers l'explication de ces processus, de rendre compréhensible une chaîne globale de l'aménagement du territoire qui apparaît aujourd'hui de plus en plus fragmentée et complexe à appréhender.

Le palmarès régional est ouvert aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage qui doivent proposer une candidature commune. Pouvaient être présentées des réalisations neuves ou des réhabilitations en architecture et en aménagement livrées entre janvier 2013 et décembre 2017 en Auvergne-Rhône-Alpes. Les candidatures étaient à envoyer du 19 octobre 2018

au 9 janvier 2019 via une plateforme dédiée. La co-présidence du palmarès et du jury régional est assurée par Marie-Christine Labourdette, présidente de la Cité de l'architecture et du patrimoine, et Joël Baud-Grasset, président de l'URCAUE AuRA, de la fédération nationale des CAUE et du CAUE de Haute-Savoie.

les objectifs

- > promouvoir les réalisations de qualité en architecture et aménagement ;
- > valoriser les pratiques et les dynamiques d'acteurs et de professionnels investis dans les territoires, dans leur métier de concepteur, dans leur engagement citoyen, dans les opérations innovantes et éprises d'investissements durables et d'avenir ;
- > mettre en valeur la diversité et de la qualité de réalisations publiques et privées, conçues par des architectes, urbanistes et paysagistes ;
- > donner des clés de lecture d'un cadre de vie et de réalisations en mutation.

dates clés

- > **16 octobre 2018** : lancement presse à Lyon
- > **18 octobre 2018** : lancement presse à Clermont-Ferrand, ouverture des candidatures
- > **9 janvier 2019** : clôture des candidatures
- > **1^{er} semestre 2019** : sélection départementale des opérations
- > **27 juin 2019** : Jury régional, sélection de 8 opérations (1 par catégorie)
- > **été 2019** : vote du public
- > **octobre 2019** : remise des prix lors des JNArchitecture 2019

8 catégories

- > **1** - réalisations d'urbanisme et/ou de paysage : démarches participatives, revitalisation de centre bourg, rénovation urbaine, planification...
- > **2** - espace public et aménagement paysager, communes de moins de 2000 habitants
- > **3** - espace public et aménagement paysager, communes de plus de 2000 habitants
- > **4** - construction publique et lieu de travail, construction neuve
- > **5** - construction publique et lieu de travail, rénovation - extension - réhabilitation
- > **6** - habitat groupé et collectif, construction neuve
- > **7** - habitat groupé et collectif, rénovation - extension - réhabilitation
- > **8** - habitat individuel

chiffres

au niveau régional :

- > 343 candidatures
- > 78 projets sélectionnés par les 11 CAUE de la Région

au niveau départemental :

- > 42 candidatures
- > 8 projets sélectionnés (1 par catégorie)

les prix et les suites culturelles :

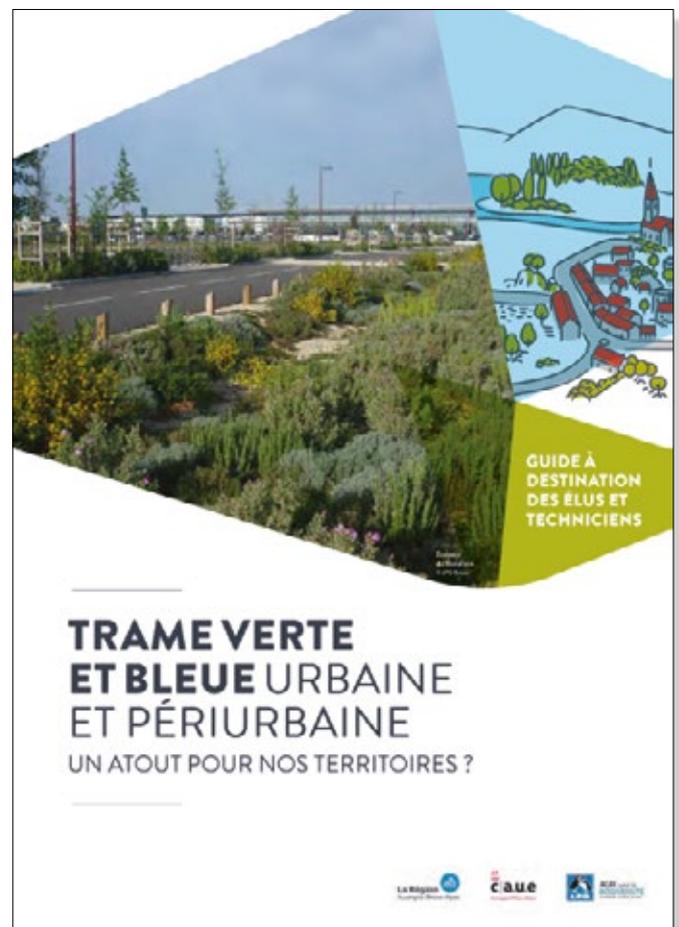
- > pour les lauréats : court-métrage, plaque distinctive pour les bâtiments ou espaces publics, parution dans la brochure du palmarès.
- > des expositions itinérantes sillonneront notre région, la France...

le groupe énergie

Le groupe énergie de l'union régionale mène plusieurs actions : suivi des actions des CAUE dans les plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE), valorisation du rôle des architectes dans les projets de rénovation énergétique des bâtiments, partenariats et représentation des CAUE auprès de partenaires et lors de rencontres : territoires à énergie positive (TEPos), PNR, démarche qualité CèDRE, etc. Le groupe accompagne pour l'ADEME le recrutement d'un prestataire qui réalisera en 2019 un kit pédagogique adressé aux énergéticiens et aux urbanistes.

appel à manifestation d'intérêt trame verte et bleue (TVB)

Le CAUE 63 a participé aux actions de l'union régionale des CAUE AuRA menées dans le cadre de l'AMI TVB. Ce programme a abouti à la parution d'un guide méthodologique qui rassemble des actions innovantes des CAUE de la région, sur le sujet de la trame verte et bleue en milieux urbain et périurbain.

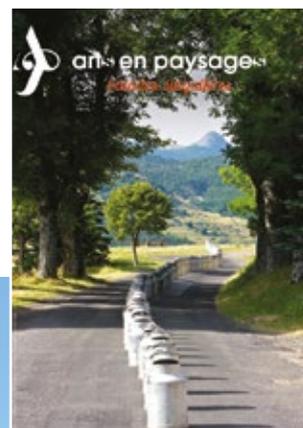


couverture du guide publié par l'union régionale
© URCAUE AuRA

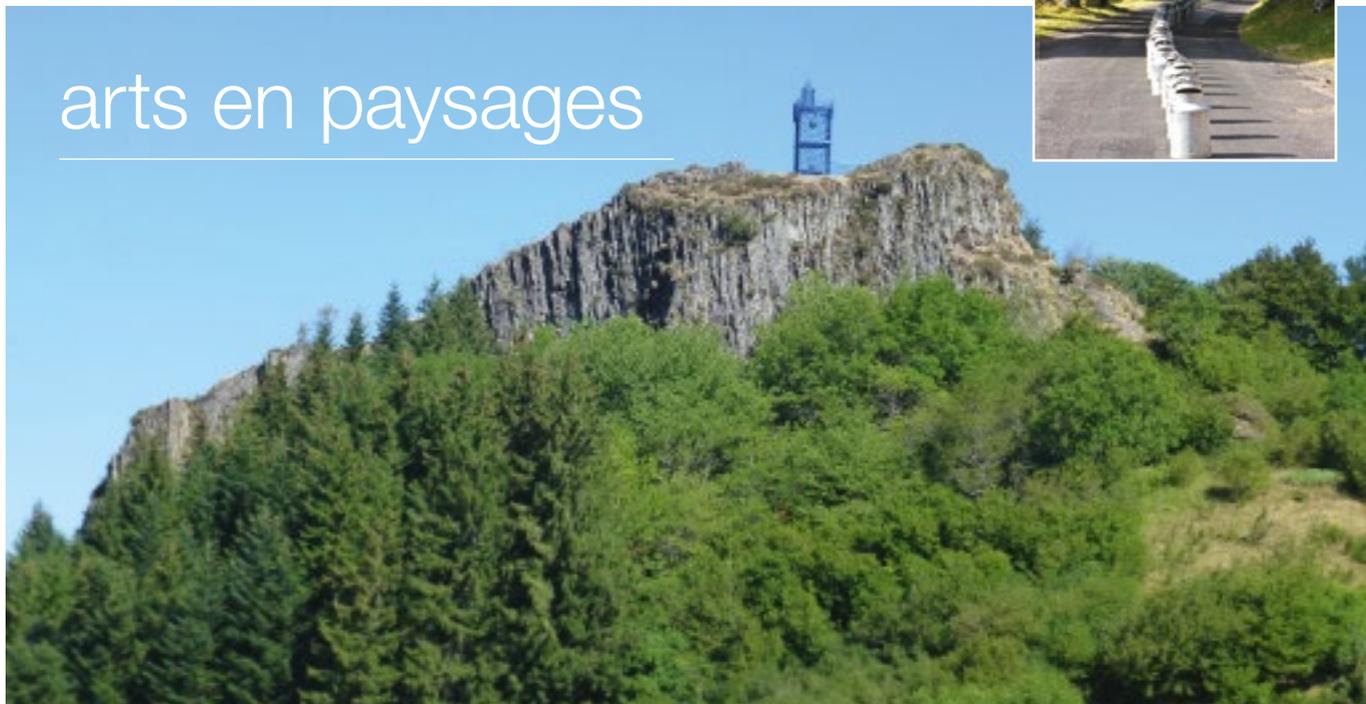
union
régionale

UR
caue
Auvergne-Rhône-Alpes

couverture du magazine
Bidons sans Frontières,
G. Benoit



arts en paysages



« J'ai rêvé d'un château » de J. Combes, G. Emard et N. Vinadelle, à La Bourboule
© CAUE63

En 2018, le CAUE du Puy-de-Dôme a édité avec l'union régionale des CAUE une brochure et un site internet faisant suite à un état des lieux des interventions de l'art plastique dans le paysage. Dans ce cadre nous avons choisi de mettre en lumière le festival Horizons, présent depuis 11 ans dans le massif du Sancy, car il est pour nous une traduction concrète de nos conseils et d'aide à la décision.

En effet, nous militons chaque jour pour une qualité architecturale et paysagère, et nous travaillons essentiellement à la cohérence des projets territoriaux tout en respectant les acteurs et la mémoire des lieux en proposant des réponses simples et contemporaines. Cohérence, spécificité des lieux, originalité, création contemporaine tels sont les mots qui définissent ces rencontres « Arts Nature » chaque été.

À travers cet événement, le paysage est pensé comme relation. En centrant l'attention sur des œuvres d'art placées en pleine nature et réalisées spécifiquement pour un site naturel, le festival Horizons opère un détournement d'attention salvateur, un décalage du regard.

Horizons nous révèle à travers les 10 œuvres présentes dans le Sancy que le paysage est relation. Pris dans sa seule dimension territoriale et matérielle, le paysage du Sancy est déjà le fruit d'un écheveau complexe de relations entre les éléments d'un territoire : reliefs, géologie, sols, climats, végétation, bâti, infrastructures, êtres vivants. Cette alchimie subtile concourt à la diversité merveilleuse des paysages du Sancy.

C'est tout l'intérêt de ces rencontres estivales entre l'art et le paysage. En centrant l'attention sur les relations plutôt que sur les éléments eux-mêmes, Horizons amène un nouveau regard sur les paysages du massif.

Parce que situé à la croisée des compétences, le paysage est un sujet commun de discussion ; il est même l'un des rares sujets offrant un espace de dialogue entre tous les champs sectoriels de l'aménagement, qu'il contribue à décloisonner : agriculture et sylviculture, logement et habitat, développement économique, environnement, patrimoine.

Du coup, le paysage ne peut se concevoir comme un champ autonome de compétences. Ces rencontres « Arts Nature » nous le démontrent depuis 11 ans.

Aujourd'hui, Horizons permet de rassembler les communes, de sauter les frontières administratives (partenariat avec Vulcania et des communes de l'agglomération clermontoise). Ce fil conducteur a donné naissance à des œuvres éphémères et a alimenté des rencontres et discussions avec les artistes, les élus, les habitants, les touristes, etc. Ces rencontres sont déterminantes pour révéler la magie du Sancy, retisser des liens d'usage, créer des valeurs communes et donner sens au récit collectif.

Ces œuvres artistiques réalisées sur les communes du massif du Sancy accompagnent sa métamorphose et nourrissent sa réflexion. Elles constituent « une collection de regards » dont les élus et les habitants s'emparent pour renouveler leur façon de penser, de partager et de fabriquer le territoire.

7 c|a.u.e en Massif central



programme Massif central 2015-2020

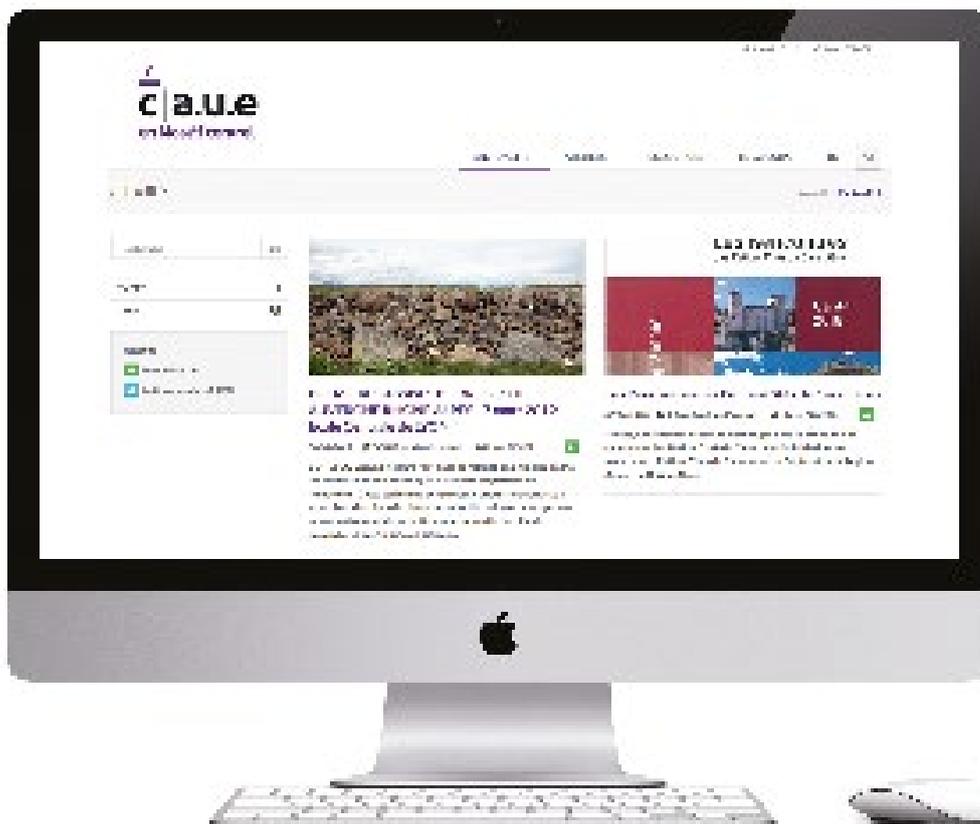
À l'instar des 6 autres CAUE impliqués dans cette action à l'échelle du Massif central, le CAUE du Puy-de-Dôme a poursuivi son programme d'actions lancé fin 2016 par la signature d'une convention d'objectifs et de financement avec l'État.

Quelques repères de suivi :

- > Nous avons mené une recherche-action en partenariat avec l'IADT sur l'attention à avoir lors de la déconstruction de bâti en centre-bourg en corrélation avec une politique de revitalisation. (voir page 39)
- > Nous avons travaillé avec les élus du Pays des Combrailles à mettre en place un programme de formations à la technique de construction en pierres sèches (dont les savoir-faire sont

aujourd'hui inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco), pour le printemps 2019. Deux sites ont été retenus, Servant et le site patrimonial de Château-Rocher sur la commune de Saint-Rémy-de-Blot.

- > S-PASS Territoires : une convention-cadre a été élaborée entre les CAUE du Nord (technique) et de la Manche (finance) et les 7 CAUE impliqués dans l'action. Un espace est ouvert qui permet d'ores et déjà une communication. Le CAUE du Puy-de-Dôme et le CAUE de l'Ain ont co-organisé une rencontre inter-CAUE qui s'est tenue en janvier 2019 à Clermont-Ferrand. Il s'agissait de parfaire la formation des équipes sur ce logiciel de mutualisation, et de définir ensemble un principe partagé de communication et de mise en réseau des actions menées par les 7 CAUE impliqués.



fédération nationale

le réseau national des CAUE

Les CAUE sont présents dans 93 départements, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. La conférence technique permanente (CTP), composée de directeurs élus par région, est une force de proposition des actions communes à l'ensemble des CAUE. Le CAUE 63 est membre de la CTP. Les commissions et ateliers de travail approfondissent la réflexion sur différents thèmes du cadre de vie. Certains salariés du CAUE 63 sont impliqués dans un pôle, un groupe ou une cellule d'échelle fédérale.



palmarès national des CAUE

La fédération nationale des CAUE a missionné fin 2018 un groupe-projet pour réfléchir aux conditions de mise en œuvre d'un palmarès national des CAUE. Loin de logiques de « compétition ou de concours », et dans une perspective de complémentarité avec les prix nationaux existants (Équerre d'Argent, Prix de la construction bois, etc.), le dispositif national doit se distinguer par la poursuite d'objectifs en lien étroit avec les missions des CAUE.

Au plan national :

- > montrer que l'architecture est un vecteur d'identité culturelle
- > alimenter le conseil du CAUE auprès de tous ses bénéficiaires par des références contemporaines et constamment renouvelées
- > développer une approche qualitative de l'architecture basée sur la valeur d'usage, l'économie de foncier, le réemploi de matériaux, le recyclage, etc.

À l'échelon régional :

- > enrichir les référentiels architecturaux, paysagers et urbains par une valorisation des opérations
- > identifier le patrimoine de demain (habitat, lieu de travail, lieu de loisirs, espace public)
- > renforcer la diffusion d'une culture de la qualité architecturale

Au plan local :

- > faire reconnaître l'outil CAUE comme « observatoire des territoires »
- > asseoir sa fonction de « service public de l'architecture » tant auprès des particuliers que des collectivités
- > valoriser le recours à l'architecte y compris pour des programmes modestes.

Compte tenu de l'ancienneté et du succès du palmarès « Valeurs d'exemples[®] » initié par le CAUE 63, puis étendu à la région Auvergne et actuellement à la région Auvergne-Rhône-Alpes, le CAUE 63 est devenu le co-référent de ce groupe-projet fédéral.

atelier Urba

L'atelier Urba regroupe 16 CAUE dont 3 en Auvergne-Rhône-Alpes. Le CAUE du Puy-de-Dôme en est un membre actif. Cette cellule de réflexion et de production croise les perceptions de ces différents membres afin de développer des supports de sensibilisation sur des sujets d'urbanisme intéressant tous les territoires sur lesquels interviennent les CAUE. Il s'agit avant tout des questions liées à l'urbanisme réglementaire.

Une plaquette sur la densité heureuse et une autre sur le nouveau règlement des PLU ont été élaborées en 2018.

Une formation a été organisée en mai 2018 par l'atelier Urba et les CAUE d'Île-de-France sur la question des techniques d'animation utilisées par les CAUE lors de leur démarche de conseil auprès des collectivités.



© CAUE63

sensibilisation à la culture architecturale

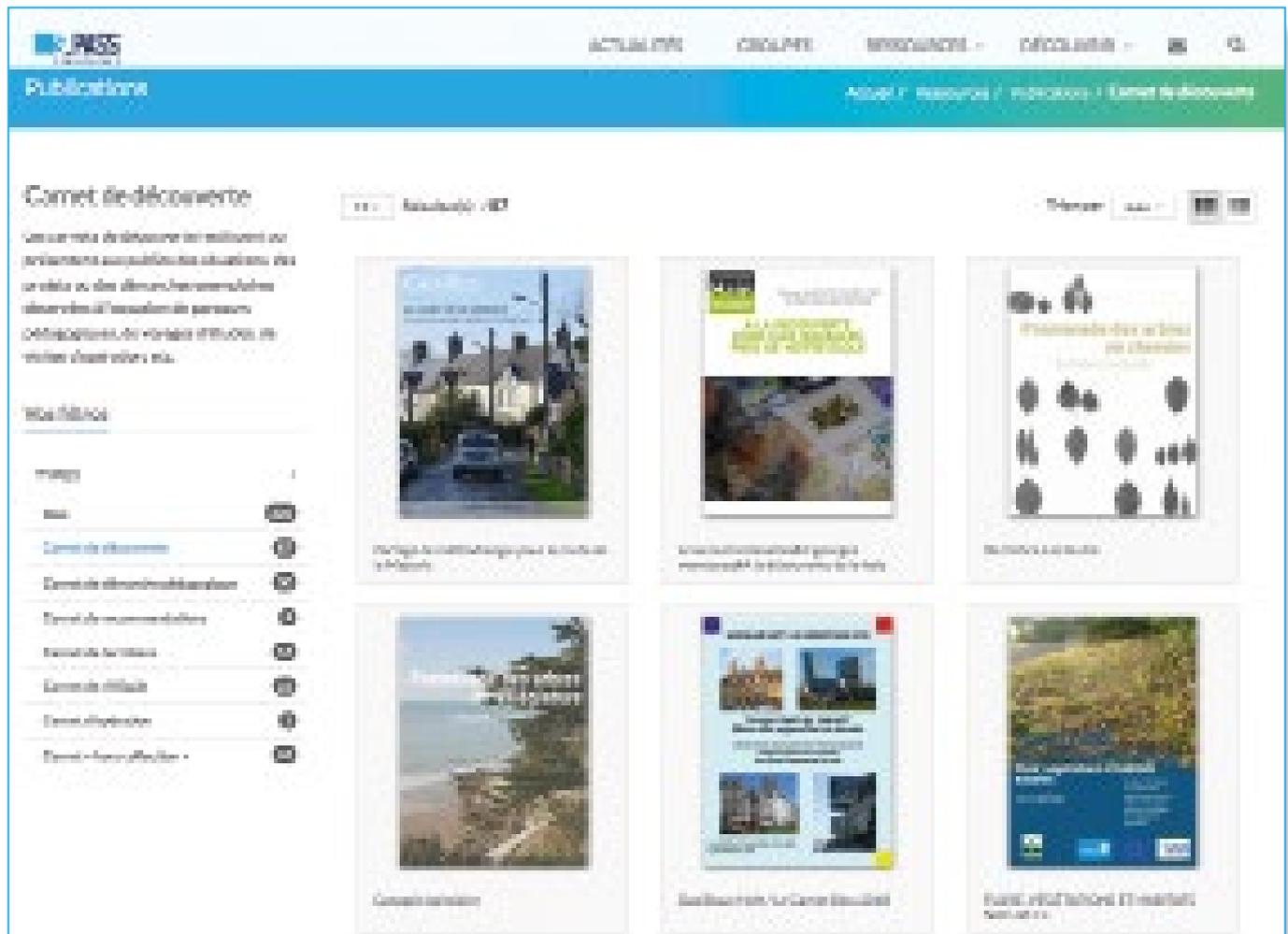
Le CAUE 63 est investi au sein de l'atelier « Sensibilisation à la culture architecturale » de la fédération nationale des CAUE. Cette année, l'atelier a réfléchi à la manière d'optimiser les différentes pratiques de l'ensemble des CAUE. L'idée étant de partager les expériences et de donner une lisibilité des potentiels d'actions sur la base de travaux déjà effectués, l'atelier s'est lancé à l'organisation d'un forum national qui s'est tenu début 2019.

plateforme S-PASS Territoires



10 CAUE

co-constructeurs de la plateforme



extrait de la plateforme
© S-PASS Territoires

S-PASS Territoires est une plateforme web collaborative dédiée à la communauté de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. Le CAUE du Puy-de-Dôme participe à son développement depuis 2011 avec neuf autres CAUE.

La société change, les territoires se transforment. Leur complexité appelle de nouveaux modes d'interprétation et d'échanges, plus innovants, plus participatifs. S-PASS Territoires offre donc

aux acteurs du cadre de vie les moyens d'observer le réel et de construire des collaborations au service des territoires en mouvement.

S-PASS Territoires prend la forme d'une suite d'applications, de bases de données et d'outils pour l'interprétation des territoires et la gestion de projets. Les outils cartographiques et les ressources documentaires y tiennent une place essentielle.

En 2018, deux séminaires ont été organisés à Barneville-Carteret (50) et à Orléans (45) afin que les utilisateurs de

S-PASS puissent échanger sur les phases d'exploitation de la plateforme web.

De manière générale, il apparaît que les CAUE intéressés voient dans la création de ce dispositif une voie de positionnement stratégique majeur pour leurs équipes et leurs structures.

Nous défendons l'idée d'un projet partagé et croyons que collaborer sur une plateforme ouverte à tous (habitants, élus, professionnels, équipes pédagogiques) est fondamental pour produire ensemble un cadre de vie de qualité.

240 stagiaires

reçus en formation

publics
architectes
urbanistes
paysagistes
élus
techniciens des collectivités locales
juristes
étudiants ingénieurs

thématiques
intégration paysagère
formes urbaines
territoire en mutation
attractivité des territoires
urbanisme négocié
découpage parcellaire
permis d'aménager
conseil architectural

le permis d'aménager conseil régional de l'Ordre des architectes



extrait du support de formation (exemple du Carré du Bel Ebat - B. Wagon urbaniste)
© CAUE63

La loi CAP du 7 juillet 2016 a rendu obligatoire l'intervention d'un architecte pour l'étude et le dépôt des dossiers de permis d'aménager qui concernent la création de lotissements de plus de 2500 m² d'emprise. Cette intervention de professionnels a été élargie aux paysagistes concepteurs depuis le 23 novembre 2018 (loi ELAN). Le CAUE est intervenu dans plusieurs sessions organisées par Auvergne Archiform', à Clermont-Ferrand et Saint-Étienne, sur les sujets de l'intégration paysagère des projets, de la qualité du découpage parcellaire et de la forme urbaine des lotissements. La formation a également porté sur la prise en compte des enjeux énergétiques, la qualité d'usage des parcelles et l'aménagement des espaces collectifs. Des exemples d'opérations remarquables, récentes ou anciennes, parfois labellisées « Patrimoine du XX^e siècle », ont présenté la diversité des aménagements possibles.

le conseil architectural intervention AgroParisTech



extrait du support de formation
© CAUE63

Le CAUE intervient ponctuellement dans la formation des ingénieurs d'AgroParisTech sur divers sujets liés à la qualité environnementale des territoires, tels que la trame verte et bleue, les paysages, etc. Le 13 juin 2018, le sujet abordé était « le conseil architectural ». La présentation a rappelé la nature complexe d'un projet architectural et les enjeux principaux à prendre en compte dans les projets domestiques comme dans les grands projets publics. Elle a insisté sur les objectifs d'insertion paysagère et urbaine, et de qualité environnementale ainsi que sur les différents types d'intervention qui permettent de les favoriser : conseil aux particuliers, accompagnement des collectivités, suivi des études de planification, sensibilisation, parutions, etc.

forum AttractInnov



vue d'un atelier autour de la gare Le Cendre-Orcet
© CAUE63

Depuis deux ans, l'UMR Territoires et le CAUE du Puy-de-Dôme, pilotent un programme de recherche intitulé AttractInnov. Dans le cadre de ce programme de recherche, nous travaillons en étroite collaboration avec trois autres organismes : la Marque Auvergne, l'agence d'urbanisme et de développement Clermont-Métropole et Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises. AttractInnov a pour finalité première d'apporter des éléments de réflexion, des outils d'analyse (indicateurs, cartes, tableaux de bords, etc.) et des propositions d'action aux acteurs territoriaux.

À cette fin, en octobre 2018, à l'institut d'Auvergne du développement des territoires (IADT), nous mettons en place un forum de restitution des travaux. Cette rencontre avait pour objectif de présenter le contenu et les résultats de l'avancement de ce travail, mais aussi d'échanger avec les participants, dans le cadre d'ateliers thématiques, les points de vue entre acteurs de l'aménagement local, et chercheurs universitaires sur la question de l'attractivité territoriale et des stratégies de développement territorial. Lors du forum acteurs-chercheurs, il était prévu l'organisation d'ateliers thématiques

sur le thème de l'attractivité territoriale. Ces ateliers avaient pour objectif de permettre aux acteurs des territoires et aux universitaires d'échanger leurs points de vue sur les enjeux liés à l'attractivité territoriale.

Ces enjeux étaient structurés selon trois grands ateliers :

- > Les enjeux liés à l'**attrait des territoires**, c'est-à-dire les aménités qui pouvaient y être mises en valeur pour attirer de nouvelles populations. Ce premier atelier avait pour objectif de faire réagir

acteurs et chercheurs sur la question de l'attrait des territoires et leur capacité à retenir les habitants, mais aussi sur les stratégies et les moyens qui peuvent être mis en œuvre afin de redynamiser la démographie des territoires auvergnats en déprise.

- > Les enjeux liés à l'**attraction des territoires**, leur capacité à favoriser le développement économique et la création d'emplois. Ce deuxième atelier visait à s'interroger sur l'attractivité économique des territoires auvergnats, tant sur le plan des créations d'entreprises que des créations d'emplois et de l'attractivité de la main-d'œuvre. Il consistait aussi à s'interroger et à échanger sur la capacité des acteurs privés, publics et associatifs à s'organiser autour d'une stratégie de développement du tissu économique et de l'emploi, et sur la diversité des politiques d'attractivité mises en œuvre dans ce domaine.

- > Les enjeux de l'**attractivité touristique**. Ce troisième atelier consistait à questionner les stratégies de développement touristique mises en œuvre sur le pôle métropolitain clermontois. Les participants étaient invités à aborder la question touristique, tant sous l'angle de l'attrait du territoire pour les touristes, et donc du potentiel local à mettre en valeur, que sous celui du jeu d'acteurs.

forum de restitution des travaux à l'IADT
© CAUE63



parcours urbain

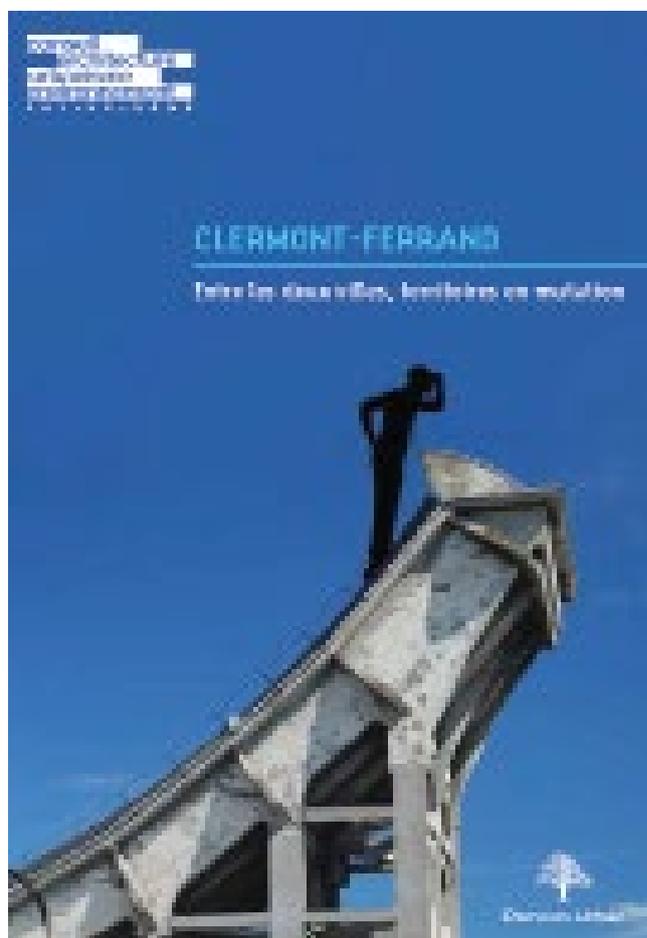
entre les deux villes, territoires en mutation

Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable en mai 2018, le CAUE du Puy-de-Dôme organisait en partenariat avec la DRÉAL AuRA, un parcours urbain, dans différents quartiers de l'entre-deux villes de Clermont-Ferrand. En proposant l'usage de la marche comme medium privilégié, le ralentissement permet d'appréhender différemment les espaces investis. Il s'agissait de revivre la manière dont l'espace urbain se façonne. Il s'agissait également de mieux comprendre l'histoire des quartiers, leurs mutations, et anticiper ainsi leur évolution.

Le parcours rend compte de la marche au sein d'un espace dense, celui de la périphérie du centre-ville, où les immeubles se distancient petit à petit, où les espaces verts se font plus présents et où la nature en ville retrouve un peu de ses droits. À travers cette animation, le CAUE n'hésite plus à sortir des sentiers battus qui jalonnent la compréhension de l'histoire des quartiers de la ville.

Cette déambulation, proposait la traversée de différents quartiers de l'entre-deux villes, l'historique Montferrand et la puissante Clermont, reliées par l'avenue de la République. Déambulant à pied, cette animation privilégie les espaces interstitiels, situés dans les entre-deux des villes, quartiers qui hésitent entre passé et devenir. Utilisant ainsi la méthode du transect empruntée à la géographie, le parcours urbain s'attache à relever des informations à travers les espaces pratiqués en suivant un cheminement identifié, cartographié et déterminé à l'avance. Le parcours urbain est un outil prodigieux qui permet la découverte de morceaux de ville et l'expérimentation sensorielle des émotions. Ces ambiances participent à la construction d'un imaginaire spatial, des territoires en mutation, que chaque individu se crée et qui, indéniablement, modifie en retour sa pratique de la ville.

L'idée de proposer un parcours urbain est également animée par la volonté du CAUE d'initier une approche nouvelle de l'espace urbain de proximité. C'est une démarche à la fois ancestrale et innovante qui remet au goût du jour la flânerie, en invitant à vivre une expérience différente de la ville. Le parcours urbain est une



invitation faite au citoyen de se réapproprié l'espace urbain, par l'imaginaire, une quête pour laquelle la balade à pied apparaît comme le meilleur moyen. Dans cette posture inhabituelle, il est proposé de retrouver les conditions aptes à rendre la ville passionnante et désirable. Cette expérience permet de découvrir une dimension métaphorique de la ville. Il donne à la perception de l'espace une valeur poétique et offre au promeneur une part d'aléatoire.



© CAUE63

parcours urbains : redécouvrir la ville
à retrouver sur Atlas des Paysages d'Auvergne : www.paysages.auvergne.gouv.fr

centre de ressources

fonds documentaire

35

monographies

258

rapports d'études (PAB, PLU, etc.)

995

ouvrages

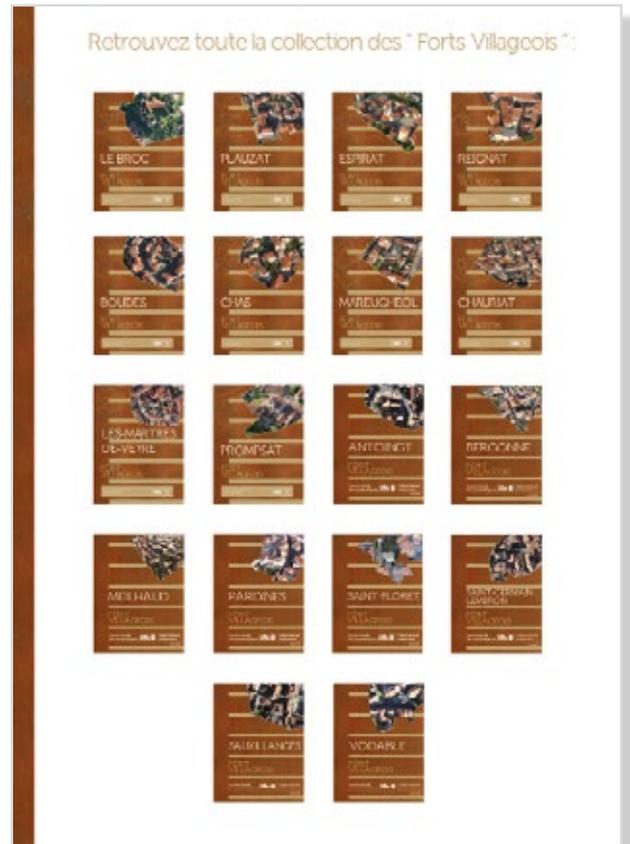
18

périodiques consultables

700

bulletins d'informations, actes ou brochures

Par ses missions, le centre de ressources du CAUE est au cœur de l'équipe. C'est en quelque sorte une courroie de transmission. Il évoque l'idée de lien, de chaînon. Il met ses compétences au service de l'équipe du CAUE pour se tenir informer des dernières législations, pour gagner en productivité et en conseils, pour valoriser les savoirs-clés. Chaque jour une revue de presse est envoyée aux architectes-conseillers. Gérer les sources, dénicher, traiter l'information : les fonctions du centre de ressources du CAUE du Puy-de-Dôme sont multiples et en évolution constante.



forts villageois le CAUE diffuse la connaissance

Avec le soutien de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, et après une première série de dix livrets publiés en 2011, le CAUE en publie huit nouveaux en 2018.

Témoin de l'histoire et de l'activité des hommes, de leurs formes d'organisation sociale ou de leurs croyances, le patrimoine culturel doit contribuer à définir des territoires de projet. Les « forts villageois » représentent pour le Puy-de-Dôme un atout à valoriser dans une perspective de développement et participent au renforcement de son attractivité.

À la suite d'années de recherches de l'École d'architecture de Clermont-Ferrand autour des forts, la DRAC a confié à l'architecte-archéologue Christine Charbonnel l'étude d'un certain nombre d'entre eux selon une approche historique, architecturale et urbaine. Avec l'appui de Gabriel Fournier, historien inventeur de la notion de « fort villageois », et à côté des associations de sauvegarde, elle en a tiré un fertile travail d'inventaire.

Même si les « forts villageois » ont marqué l'histoire du territoire depuis longtemps, beaucoup les confondent encore avec des fortifications féodales ou ecclésiastiques. Ces livrets aident résidents et visiteurs à comprendre la richesse de ce patrimoine, grâce à de riches cartographies et à un atlas des parcelles concernées (tours, portes, remparts, bâtiments, sculptures, détails).

Mais ces ouvrages constituent aussi pour les collectivités locales et territoriales, et pour les habitants, une base incitative pour un programme de restauration et de mise en valeur. Le patrimoine induit des obligations d'entretien, de protection et de transmission. Ces livrets construisent le premier maillon d'une stratégie de reconquête de ces groupements communautaires vieux de 500 ans.

ils parlent du CAUE du Puy-de-Dôme

Plate-forme 21

01/18	CAUE 63 : retrouvez les conférences <i>Aménager avec les arbres</i>
03/18	CAUE63 : journée sur la qualité des espaces publics
04/18	CAUE63/PNR Livradois-Forez : journée sur la qualité des espaces publics
05/18	CAUE 63/PNR Livradois-Forez : visites sur la qualité des espaces publics
08/18	<i>Inversion des paysages. Enjeux des territoires du Puy-de-Dôme</i> conférence donnée par Gilles Clément
11/18	CAUE 63 : Valeurs d'exemples®, palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement
12/18	CAUE 63 : appel à candidatures <i>Valeurs d'exemples®</i>

La Montagne Clermont-Métropole

08/18	La voix à suivre pour avoir les deux étoiles
08/18	Château-Rocher compte sur Stéphane Bern
08/18	La ville en vert contre la chaleur
08/18	Un label pour valoriser les communes
10/18	Étudier et construire <i>l'ici et l'ailleurs</i>
10/18	Journée de l'architecture aujourd'hui au CAUE

Info Magazine

10/18	Un concours pour promouvoir l'architecture
-------	--

Le Moniteur

10/18	Architecture exemplaire
-------	-------------------------

Nouveau Lyon

10/18	Maîtres d'œuvre et d'ouvrage : à vos candidatures !
-------	---

Association des journalistes de la construction

10/18	Palmarès régional de l'architecture UR CAUE Auvergne-Rhône-Alpes
-------	--

Club de la presse Auvergne

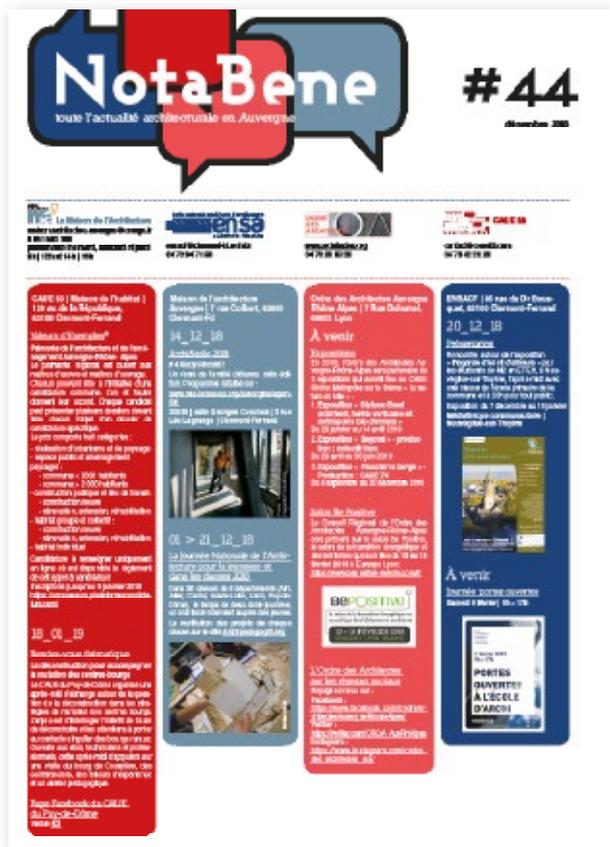
10/18	Architecture : le palmarès <i>Valeurs d'exemple®</i> relancé (P'tit déj' au Club)
-------	---

Logidôme (twitter)

11/18	Mise en ligne du NotaBene n°44
-------	--------------------------------

Site de la fédération nationale des CAUE

10/18	Valeurs d'exemple 2019 : l'appel à candidatures est ouvert !
12/18	La déconstruction pour accompagner la mutation des centres-bourgs



Blesle (43) © CAUE63

NotaBene

Constatant qu'une communication diffuse, noyée dans le flot continu des courriels, nuit à l'efficacité de l'information, le choix de réunir dans un même document toutes les manifestations (expositions, conférences, projections de films, visites et voyages) organisées par la Maison de l'Architecture Auvergne, l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand, le CAUE du Puy-de-Dôme et le Conseil régional de l'Ordre des architectes est une réussite.

Depuis 2015, les structures ont continué de mettre leurs moyens en commun pour diffuser mensuellement les événements dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage avec la lettre d'information NotaBene. Cette initiative contribue à une plus grande visibilité de l'architecture sous tous ses aspects auprès du grand public. En décembre 2018, nous avons partagé la 44^e lettre.



qualité des espaces publics

Fort du succès de la première journée d'octobre 2017, le CAUE du Puy-de-Dôme a organisé, en partenariat avec le parc naturel régional Livradois-Forez et le Conseil départemental, une deuxième journée de sensibilisation sur la qualité des projets d'aménagement d'espaces publics en milieu rural. À l'attention des professionnels, des élus et des techniciens des collectivités engagés dans un projet d'aménagement d'espace public, de traversée de bourg ou simplement intéressés par le sujet, ces journées visaient à transmettre les notions fondamentales sur ces thèmes. Cette deuxième journée a donc été consacrée aux visites de 3 sites remarquables dans le département ou à proximité : Usson, Vieille Brioude et Blesle. Ces sites ont été choisis pour :

- > l'exemplarité des ambiances adaptées aux problématiques techniques propres au site ;
 - > l'exemplarité des matériaux, mobiliers urbains et plantations mis en œuvre dans les espaces publics.
- Des témoignages d'élus, de techniciens, de maîtres d'œuvre et d'entreprises, ont enrichi chacune des visites. Les trajets en bus ont été, encore une fois, l'occasion de projeter des films sur le thème des aménagements d'espaces publics, et d'ouvrir le débat sur les diverses problématiques.

Publications disponibles sur demande au CAUE (Maison de l'habitat) ou sur notre site internet : caue63.com



archi 20-21 la culture en territoires

L'exposition Archi 20-21 réalisée par l'URCAUE AuRA comporte 50 panneaux illustrant 8 postures d'interventions sur le patrimoine architectural remarquable du XX^e siècle en région AuRA. Elle a été installée et livrée à la découverte du public dans les locaux de la communauté de communes Chavanon Combrailles Volcans à Pontgibaud, du 8 novembre au 31 décembre 2018. Elle a été inaugurée le 12 novembre en présence des élus du territoire. Michel Astier et Lionel Favier représentaient le CAUE du Puy-de-Dôme et ont pu dépeindre la philosophie de cette exposition, la diversité des postures d'intervention retenues pour caractériser au mieux l'état actuel de conservation et d'évolution de notre patrimoine architectural, maillon essentiel de culture sur nos territoires.



conférence Gilles Clément

À la demande de la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge, le CAUE du Puy-de-Dôme et l'Atelier Cap Paysage Urbanisme, ont organisé le 18 septembre 2018, une conférence de Gilles Clément, paysagiste internationalement connu, sur le thème de l'inversion des paysages, à la faculté de droit de Clermont-Ferrand.

Cette problématique intéresse en effet fortement l'ensemble de nos espaces de nature, jusqu'en périphérie immédiate des zones urbanisées, les pentes fortes et les sols squelettiques, autrefois couverts en landes et devenus aujourd'hui des forêts jusqu'au fond de nos vallées.

Cet événement faisait suite à l'exposition conçue et aménagée sur le site patrimonial de Château-Rocher, sur la commune de Saint-Rémy-de-Blot, sur le thème du tiers paysage (encore visible aujourd'hui) par Gilles Clément et le cabinet Atelier Cap Paysage Urbanisme (un belvédère aménagé sur une tour en friche est également aménagé qui offre une vue saisissante sur les falaises surplombant la Sioule).

Cet événement fut un remarquable succès puisque le grand amphithéâtre de la faculté a « fait salle comble ».

Notion d'architecture...des formes pour des fonctions

Le bâtiment constitue un cadre et constitue un tableau vivant au sein de Charbonay, avec ses courbes sculptées, ses nombreux porcs d'ébène et la multitude de colonnes schœndorff.

7. Observez cette partie de la façade et complétez les phrases ci-dessous :



Les chambrons ouverts les uns devant les autres, créent pour laisser les de soleil.

La forme en "bande de ciel" de la façade, permettrait d'obtenir davantage de dans les chambres, donnant l'impression de vivre à l'intérieur et de profiter du grand air.

visite du sanatorium de Sabourin

Dans le cadre des journées nationales de l'architecture pour les classes le 19 octobre 2018, et pour compléter les actions autour du projet Archi 20-21, le CAUE 63 a organisé une visite de l'ancien sanatorium Sabourin à Clermont-Ferrand.

Reconverti en école nationale supérieure d'architecture en 2015, le bâtiment constitue un des projets de l'exposition Archi 20-21. Ainsi, le CAUE du Puy-de-Dôme a fait découvrir le bâtiment à des élèves de CM1. La visite, d'environ 2h30, a été commentée par une architecte du CAUE 63 et accompagnée ponctuellement par des membres de l'école d'architecture. Un livret illustré et ludique, comportant une quinzaine de questions, a été fourni à chaque jeune pour l'aider à comprendre ce qui fait la particularité de ce lieu et des évolutions qu'il a subies entre le XX^e et le

XXI^e siècles. Les enseignants pouvaient également se servir du livret comme d'un tremplin pour développer certains thèmes. Les objectifs pédagogiques de cette action pouvant être résumés comme ceci : apprendre à observer, développer sa curiosité ; découvrir l'histoire d'un lieu et comprendre ses fonctions ; découvrir l'architecture (en particulier celle des XX^e et XXI^e siècles) et le travail de l'architecte (et de l'étudiant en architecture) ; conforter

ses connaissances en architecture (détails, matériaux, structure, fonction, tendances, etc.) ; comprendre son environnement (appréhender la notion de paysage et d'organisation de la ville). À l'issue de la visite, une affiche A3 montrant le bâtiment (affiche issue de l'exposition Archi 20-21) a été remise à chaque élève pour qu'il puisse témoigner de ses découvertes architecturales à la maison.



4 projets

menés en 2018

126 jeunes

touchés par les différents projets

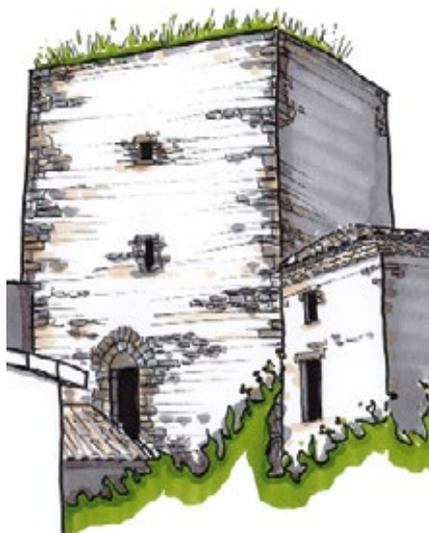
5 établissements

impliqués

visite du fort de Boudes

Sollicité par les enseignants de l'école de Boudes, le CAUE 63 a proposé une visite du fort du village en novembre 2018. L'histoire et l'évolution des villages fortifiés auvergnats (*) a abouti à des urbanisations singulières dont les éléments les plus anciens remontent au Bas Moyen-Âge. Cette visite commentée a permis à une trentaine d'enfants (de la maternelle au CM2) de comprendre cette histoire et de découvrir les éléments architecturaux et paysagers qui en découlent. Muni d'un livret pédagogique illustré, chaque élève a pu appréhender de façon ludique une des particularités qui constituent leur territoire.

(*) Certains forts villageois auvergnats (dont celui de Boudes) ont fait l'objet d'un ensemble de publications réalisées par Christine Charbonnel en partenariat avec le CAUE 63 et la DRAC AuRA (voir page 35)



croquis de la tour du fort © CAUE63-DoD



maquette pédagogique réalisée par les étudiants © CAUE63

déconstruire

pour densifier les centres-bourgs

L'attractivité des centres-bourgs du Puy-de-Dôme est mise à mal notamment par des logements qui ne correspondent pas aux demandes des ménages actuels et à des dynamiques foncières et économiques favorisant la périphérie des bourgs. L'urbanité qui a été structurée dans ces tissus urbains peut toutefois être un moteur d'attractivité puissant. Des choix s'imposent pour corrélérer attractivité locale et mise en valeur des centres-bourgs. Par exemple la lumière, le lien entre la ville, l'espace public et ce bâti singulier, et la relation du dedans au dehors. La question sous-jacente que cela implique concerne la dé-densification du bâti pour augmenter la densité habitée. Comment déconstruire intelligemment pour répondre à un projet urbain ?

Le CAUE a mené une étude-action grâce à l'appui de 7 étudiants de l'IADT inscrits en Master 2 Stratégie d'aménagement des villes petites et moyennes et de leurs territoires (STRATAM). Trois outils de sensibilisation ont été développés et sont à la disposition des collectivités au CAUE :

- > une maquette pour visualiser les enjeux de qualité architecturale
- > un livret qui illustre les situations
- > un film sur les enjeux et la méthode

collectivités accompagnées :

Les communes d'Augerolles et d'Aubusson-d'Auvergne ont été les deux territoires d'expérimentation. Ayant toutes deux des problématiques de vacance tout en ayant une typologie de bourg bien différente, ces communes ont fait l'objet d'une animation d'atelier autour d'un parcours de sensibilisation et de questionnements à propos de la déconstruction.



Antoine Desforges
Président



Michel Astier
Architecte directeur



Aurélie Chacornac
Secrétaire
Communication



Corinne Miquel
Secrétaire
Comptable



Thibault Racault
Urbaniste conseiller



Lionel Favier
Architecte conseiller



Dominique Désirée
Architecte conseiller



Jean Roques
Architecte conseiller



Stéphane David
Animateur du centre
de ressources



Philippe Robbe
Architecte conseiller



Christine Descoeur
Architecte conseiller



Diane Deboaisne
Architecte conseiller

E

6 REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

> nommés par le Conseil départemental

- . Monsieur DESFORGES Antoine, Conseiller départemental de Vic-le-Comte, Président du CAUE
- . Madame GIRON Dominique, Conseillère départementale Les Monts du Livradois, 1^{er} Vice-Présidente du CAUE
- . Madame GLACE-LE-GARS Jocelyne, Conseillère départementale de Billom-Saint-Dier-Jauron, 2^e Vice-Présidente du CAUE
- . Madame BOUQUET Jocelyne, Conseillère départementale Issoire, Trésorière du CAUE
- . Monsieur BALDY Damien, Conseiller départemental Clermont 4
- . Madame PRUNIER Valérie, Conseillère départementale Ambert

U

A

C

3 REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT (membres de droit)

- . Monsieur DELUBAC Régis, Architecte des bâtiments de France
- . Madame DUPUY Manuelle, Directrice adjointe DDT, Secrétaire du CAUE
- . Monsieur TIQUET Philippe, Inspecteur d'Académie

U

D

4 REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS CONCERNÉES

> désignés par Monsieur le Préfet

- . Madame LECHUGA Joëlle, représente Monsieur REYNE BRUNO, Président de l'Ordre régional des architectes Auvergne-Rhône-Alpes
- . Monsieur FERRI André, entrepreneur, CAPEB, Secrétaire adjoint du CAUE
- . Monsieur GENESTE Louis, ancien entrepreneur, président d'honneur de la FBTP, Membre du Bureau du CAUE
- . Monsieur PARCORET Georges, ex-Directeur développement maîtrise d'ouvrage OPHIS

Conseil d'administration 2018

E

2 PERSONNES QUALIFIÉES

> désignées par Monsieur le Préfet

- . Monsieur KANDER Rachid, ex-Directeur de l'agence d'urbanisme et de développement Clermont-Métropole et Directeur de la SPL Clermont Auvergne
- . Madame BARBIER Agnès, ex-Directrice de l'ENSA Clermont-Ferrand et actuelle Déléguée académique aux arts et à la culture

P

I

U

6 MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- . Monsieur BUCHE Jean-Pierre, Vice-Président Cc. Billom communauté, Maire de Pérignat-sur-Allier
- . Monsieur BAZELLE Richard, Représentant de LOGIDÔME OPH Clermont Communauté
- . Monsieur LACHARD Jean-Luc, ex-Président régional de l'union des maisons françaises
- . Madame MAILLOT Catherine, ex-Directrice de SOLiHA 63
- . Monsieur FAURE Georges, représente Monsieur SEGAUD Jean-Claude, Vice-Président de OG-BTP (office générale du bâtiment et des TP 63)
- . Monsieur VAURIS Dominique, Maire de Saint-Julien-de-Coppel, Conseiller communautaire

P

1 REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

- . Monsieur FAVIER Lionel

E

MEMBRES DU BUREAU

- . Président du CAUE, Monsieur DESFORGES Antoine
- . 1^{er} Vice-Présidente du CAUE, Madame GIRON Dominique
- . 2^e Vice-Présidente du CAUE, Madame GLACE-LE-GARS Jocelyne
- . Trésorière du CAUE, Madame BOUQUET Jocelyne
- . Secrétaire du CAUE, Madame DUPUY Manuelle
- . Secrétaire adjoint du CAUE, Monsieur FERRI André
- . Membre du Bureau du CAUE, Monsieur GENESTE Louis

,

I